



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/05/2017

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/05/2017

DÉLIBÉRATION N° CP 2017-155 DU 17 MAI 2017

AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DU TOURISME APPROBATION DE CONVENTIONS RELATIVES AU DISPOSITIF DU FONDS RÉGIONAL POUR LE TOURISME ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN INVESTISSEMENT ET EN FONCTIONNEMENT AU TITRE DU FONDS RÉGIONAL POUR LE TOURISME PREMIÈRE AFFECTATION 2017

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

Vu la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

Vu la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

Vu la délibération n°CR 221-16 du 15 décembre 2016 relative à la création du Fonds pour le tourisme ;

Vu la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

Vu la délibération n° CP 14-022 du 30 janvier 2014 relative à l'adoption de la convention d'objectifs et de moyens entre la Région et le CRT ;

Vu le budget de la Région d'Île-de-France pour 2017 ;

Vu l'avis de la commission du tourisme ;

Vu l'avis de la commission des finances ;

Vu le rapport n°CP 2017-155 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Approuve la convention-type relative aux subventions de fonctionnement versées au titre du Fonds régional pour le tourisme figurant en annexe 2 de la présente délibération.

Article 2 :

Approuve la convention-type relative aux subventions de d'investissement versées au titre du Fonds régional pour le tourisme figurant en annexe 3 de la présente délibération.

Article 3 :

Décide de participer au titre du dispositif « fonds régional pour le tourisme » au financement des projets détaillés en annexe n°4 de la présente délibération par l'attribution de 19 subventions d'un montant maximum de **1 533 240 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes aux conventions-types visées aux articles 1 et 2 de la présente délibération, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Conformément à la répartition figurant en annexe 1 à la présente délibération, affecte une autorisation de programme de **837.058 €** sur le chapitre 909 «Action économique» code fonctionnel 95 «Tourisme et thermalisme» programme HP 95-001 (195001) «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique» Action 19500109 « Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme » du budget 2017.

Conformément à la répartition figurant en annexe 1 à la présente délibération, affecte une autorisation de programme de **8.868 €** sur le chapitre 909 «Action économique» code fonctionnel 95 «Tourisme et thermalisme» programme HP 95-001 (195001) «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique» Action 19500110 «Région multilingue» du budget 2017.

Conformément à la répartition figurant en annexe 1 à la présente délibération, affecte une autorisation de programme de **43.500 €** sur le chapitre 909 «Action économique» code fonctionnel 95 «Tourisme et thermalisme» programme HP 95-001 (195001) «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique» Action 19500111 «Sécurité pour le tourisme» du budget 2017.

Conformément à la répartition figurant en annexe 1 à la présente délibération, affecte une autorisation d'engagement de **550.814 €** sur le chapitre 939 «Action économique» code fonctionnel 95 «Tourisme et thermalisme» programme HP 95-001 (195001) «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique» Action 19500108 « Fonds de soutien au tourisme » du budget 2017.

Conformément à la répartition figurant en annexe 1 à la présente délibération, affecte une autorisation d'engagement de **93.000 €** sur le chapitre 939 «Action économique» code fonctionnel 95 «Tourisme et thermalisme» programme HP 95-001 (195001) «dispositifs régionaux en faveur du développement touristique» Action 19500112 « Région Multilingue » du budget 2017.

Article 4

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates indiquées dans le tableau ci-après, en application des articles 17 et 29 de l'annexe de la délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogée par délibération n°CR 01-16 du 21 janvier 2016 .

Projet	Bénéficiaire	Date d'éligibilité des dépenses
Organisation du salon du tourisme en Essonne	Comité départemental du tourisme de l'Essonne	1 ^{er} janvier 2017
Organisation de la foire aux fromages à Coulommiers	Commune de Coulommiers	1 ^{er} janvier 2017

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSÉ

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Paris.

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

**ANNEXE 1 CONVENTION-TYPE EN FAVEUR DES
BENEFICIAIRES DE SUBVENTIONS REGIONALES AU TITRE
DU FONDS REGIONAL POUR LE TOURISME EN
FONCTIONNEMENT**

CONVENTION N°

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° du ,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
Code APE :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Fonds pour le tourisme Fonctionnement » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR 221-16 du 14 décembre 2016.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016, et des conditions suivantes.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° du , la Région Île-de-France a décidé de soutenir XXXX pour la réalisation de l'action suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : (référence dossier n°).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à XX % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à XXX €, soit un montant maximum de subvention de XXX €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet ».

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES A CHARTE REGIONALE DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA LAICITE

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DES STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

Le bénéficiaire s'engage à recruter x stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATION SPECIFIQUE POUR LES ENTREPRISES OEUVRANT A LA TRANSITION NUMERIQUE DU TOURISME

Les entreprises privées bénéficiaires d'une subvention d'investissement au titre de l'axe « transition numérique » du Fonds régional pour le tourisme, devront s'assurer de l'interface avec l'application WELCOME TO PARIS REGION du Comité régional du tourisme d'Ile-de-France.

ARTICLE 2.5 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informar la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informar la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informar la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informar la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

Conservar pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.6 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers...) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée.

Ce délai peut être exceptionnellement prolongé d'un an par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de trois années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire. Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme

ARTICLE 3.2.1 : VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie.

Pour les personnes morales de droit privé, le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie daté et signé par le représentant légal. Il est revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des acomptes et des avances ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée, ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche.

- Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonné à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement. Il est assorti d'un compte-rendu d'exécution qui détaillera notamment les modalités de mise en œuvre de la Charte des valeurs de la République et de la laïcité.

Le versement du solde est également subordonné à la production de X justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

- Pour les personnes morales de droit privé, le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :
 - Un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action. Le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.
 - Un compte-rendu financier de l'action spécifique subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné.
 - Un compte-rendu d'exécution signé du représentant légal du bénéficiaire qui détaillera notamment les modalités de mise en œuvre de la Charte des valeurs de la République et de la laïcité.

Le versement du solde est également subordonné à la production de X justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Directeur régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du.... et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le.....

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de manquement avéré au respect de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, ou de toute ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

- Pour les personnes morales de droit public, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.
- Pour les personnes morales de droit privé, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement des stagiaires ou alternants.

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° du .

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La présidente
du Conseil régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire

**ANNEXE 2 CONVENTION-TYPE EN FAVEUR DES
BENEFICIAIRES DE SUBVENTIONS REGIONALES AU TITRE
DU FONDS REGIONAL POUR LE TOURISME EN
INVESTISSEMENT**

CONVENTION N°

Entre

La Région Île-de-France dont le siège est situé au 33, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, représentée par sa présidente, Madame Valérie PECRESSE,
En vertu de la délibération N° du ,
ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

Le bénéficiaire dénommé :
dont le statut juridique est :
N° SIRET :
Code APE :
dont le siège social est situé au :
ayant pour représentant
ci-après dénommé « le bénéficiaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

Le bénéficiaire a sollicité la Région afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif « Fonds pour le tourisme Investissement » adopté par délibération de l'Assemblée délibérante n° CR 221-16 du 14 décembre 2016.

L'attribution par la Région d'une subvention et son versement se font dans le respect des règles fixées par son règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 et prorogé par délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016, et des conditions suivantes.

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
Relatif à : Aide en faveur du développement touristique

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération N° du , la Région Île-de-France a décidé de soutenir XXX pour la réalisation de l'opération suivante dont le descriptif complet figure dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention : amélioration de la mobilité des voyageurs loisirs et professionnels en région Ile-de-France en réduisant l'impact économique et écologique du transport liés aux bagages. (référence dossier n°XXX).

Dans cet objectif, elle accorde au bénéficiaire une subvention correspondant à XX % de la dépense subventionnable dont le montant prévisionnel s'élève à XXX €, soit un montant maximum de subvention de XXX

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, précisant les montants HT et/ou TTC, est détaillé dans l'annexe dénommée « fiche projet » de la présente convention.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET SUBVENTIONNE

Le bénéficiaire s'engage à réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité, les investissements dont le contenu est précisé dans l'annexe dénommée « fiche projet » et à maintenir l'affectation de cet investissement pendant une durée minimum de dix ans.

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RELATIVES A CHARTE REGIONALE DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA LAICITE

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 2.3 : OBLIGATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENT DES STAGIAIRES OU D'ALTERNANTS

Le bénéficiaire s'engage à recruter x stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui sont communiquées par la Région.

ARTICLE 2.4 : OBLIGATION SPECIFIQUE POUR LES ENTREPRISES OEUVRANT A LA TRANSITION NUMERIQUE DU TOURISME

Les entreprises privées bénéficiaires d'une subvention d'investissement au titre de l'axe « transition numérique » du Fonds régional pour le tourisme, devront s'assurer de l'interface avec l'application WELCOME TO PARIS REGION du Comité régional du tourisme d'Ile-de-France.

ARTICLE 2.5 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET COMPTABLES

Le bénéficiaire s'engage à :

Informar la Région dans les deux mois de la survenance de l'évènement, par écrit et documents à l'appui, de toute modification survenue dans son organisation : changements de personnes chargées d'une part des instances de décision et d'autre part de l'administration, nouveaux établissements fondés, changement d'adresse du siège social, nom et coordonnées de la ou des personnes chargées de certifier les comptes, changement de domiciliation bancaire.

Informar la Région des autres participations financières attribuées en cours d'exécution de la présente convention et relatives à l'objet de cette dernière.

Informar la Région par écrit, documents à l'appui, de toutes difficultés liées à sa situation juridique ou financière susceptible de perturber la bonne exécution de ses engagements dans la présente convention.

Informar la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidat, etc.) dans leur déroulement.

Conserver pendant dix ans les documents comptables et les pièces justificatives.

Faciliter tout contrôle par la Région, ou par toute personne habilitée à cet effet, sur pièces ou sur place, de la réalisation des actions et de l'emploi des fonds notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

Tenir une comptabilité analytique relative au projet subventionné.

ARTICLE 2.6 : OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité de l'action de la Région Île-de-France, le bénéficiaire s'engage à faire apparaître la contribution régionale pour toutes les actions de communication liées à l'objet de la présente convention.

L'information relative à ce soutien prend la forme de la mention « action financée par la Région Île-de-France » et de l'apposition du logo régional conformément à la charte graphique régionale.

Le bénéficiaire autorise à titre gracieux la Région à utiliser les résultats du projet subventionné (publications y compris photographiques, communication à des tiers...) à des fins de communication relative à l'action régionale. La Région ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle sur le projet. Toute utilisation ou exploitation commerciale du projet par la Région est interdite.

Les services concernés de la Région sont chargés de contrôler la bonne réalisation des obligations ci-dessus et de conseiller le bénéficiaire dans sa démarche.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 3.1 : CADUCITE

Si à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la date d'attribution de la subvention par l'assemblée délibérante, le bénéficiaire n'a pas transmis à l'administration régionale de demande de versement, la subvention devient caduque et est annulée.

Ce délai peut être exceptionnellement prolongé d'un an par décision de la Présidente, si le bénéficiaire établit, avant l'expiration du délai mentionné ci-avant, que les retards dans le démarrage de l'opération ne lui sont pas imputables.

A compter de la date de première demande de versement, le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de 4 années pour présenter le solde de l'opération. A défaut, le reliquat de la subvention non versé est caduc.

ARTICLE 3.2 : MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la subvention régionale est effectué sur demande du bénéficiaire.

Chaque demande de versement de subvention est complétée, datée et signée par le représentant légal du bénéficiaire qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'opération subventionnée. Elle est revêtue du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.1 : VERSEMENT D'AVANCES

Le bénéficiaire peut effectuer une demande d'avance à valoir sur les paiements prévus dans les trois mois, en proportion du taux de la subvention, s'il justifie ne pas disposer de trésorerie. Toutefois, les paiements prévus ne peuvent être pris en compte que dans la limite de 30% du montant de la subvention.

Pour les personnes morales de droit privé, le besoin de trésorerie doit être démontré par la présentation d'un plan de trésorerie daté et signé par le représentant légal. Il est revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

ARTICLE 3.2.2 : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le bénéficiaire peut demander le versement d'acomptes à valoir sur les paiements déjà effectués, en proportion du taux de la subvention, et dans la limite de 80 % du montant total de la subvention prévisionnelle.

Dans le cas d'une demande d'acompte, un état récapitulatif des dépenses doit impérativement être produit. Il précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté, signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.

Le cumul des acomptes et des avances ne peut excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

ARTICLE 3.2.3 : VERSEMENT DU SOLDE

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'opération subventionnée, ou de la tranche d'opération si l'opération s'exécute par tranche.

- Pour les personnes morales de droit public, le versement du solde est subordonné à la production d'un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire, revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme, doit comporter en outre la signature du comptable public qui certifie la prise en charge des dépenses dans sa comptabilité ainsi que leur règlement. Il est assorti d'un compte-rendu d'exécution qui détaillera notamment les modalités de mise en œuvre de la Charte des valeurs de la République et de la laïcité.

Le versement du solde est également subordonné à la production de X justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

- Pour les personnes morales de droit privé, le versement du solde est subordonné à la production des documents suivants :
 - Un état récapitulatif des dépenses qui précise notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés au titre de l'action. Le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées. Cet état récapitulatif est daté et signé par le représentant légal du bénéficiaire et revêtu du nom et de la qualité du signataire, et le cas échéant, du cachet de l'organisme.
 - Un compte-rendu financier de l'action spécifique subventionnée. Ce document comporte la signature du représentant légal du bénéficiaire. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise lorsque l'organisme en est doté ou si les dispositions légales le prévoient, à défaut elle est remplacée par celle du trésorier de l'organisme subventionné.
 - Un compte-rendu d'exécution signé du représentant légal du bénéficiaire qui détaillera notamment les modalités de mise en œuvre de la Charte des valeurs de la République et de la laïcité.

Le versement du solde est également subordonné à la production de X justificatif(s) de recrutement conformément au nombre de stagiaire(s) ou alternant(s) mentionné à l'article 2.2 de la présente convention (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Le comptable assignataire est le Directeur régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du Département de Paris.

ARTICLE 3.3 : REVISION DU MONTANT SUBVENTIONNE

Le montant de la subvention, tel qu'indiqué à l'article 1 de la présente convention, constitue un plafond.

Dans le cas où la dépense réelle engagée par le bénéficiaire s'avère inférieure au montant total initialement prévu, la subvention régionale attribuée peut-être révisée en proportion du niveau d'exécution constaté, par application du taux indiqué à l'article 1 de la présente convention. Elle fait l'objet d'un versement au prorata de la dépense réalisée, effectivement justifiée, voire d'un reversement à la Région en cas de trop perçu.

ARTICLE 3.4 : ELIGIBILITE DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES

Les dépenses subventionnables sont prises en compte à compter du et jusqu'à la date de la demande de versement du solde ou jusqu'à la date d'application des règles de caducité de la subvention figurant à l'article 3.1 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date d'attribution par l'assemblée régionale de la subvention au bénéficiaire, à savoir le .

ARTICLE 5 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La Région peut prononcer la résiliation de la présente convention pour motif d'intérêt général. Cette résiliation prend effet au terme du délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours, indiqué par la décision notifiée par courrier envoyé en recommandé avec demande d'avis de réception postal par la Région.

La Région peut en outre prononcer la résiliation en cas d'inexécution d'une ou plusieurs de ses obligations par le bénéficiaire de l'aide régionale. Dans ce cas, la Région adresse au bénéficiaire une mise en demeure de remplir les obligations inexécutées dans un délai fixé. Si, au terme de ce délai, les obligations mentionnées dans la mise en demeure restent en tout ou partie inexécutées, la Région adresse au bénéficiaire la décision de résiliation. Cette décision prend effet à la date de réception de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant la décision, sauf s'il en est disposé autrement par cette décision.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. La résiliation prononcée en application du présent article n'ouvre droit à aucune indemnisation du bénéficiaire par la Région.

La résiliation de la convention implique la réalisation d'un arrêté définitif des comptes, et la restitution de tout ou partie de la subvention versée par la Région.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE LA SUBVENTION

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de manquement avéré au respect de la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, ou de toute ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées.

- Pour les personnes morales de droit public, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou alternants.
- Pour les personnes morales de droit privé, la Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas d'absence de production par le bénéficiaire du

compte rendu financier de l'action subventionnée ou en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement des stagiaires ou alternants.

Si la résiliation repose sur l'hypothèse du non-respect de l'affectation des biens subventionnés ou d'un changement de propriétaire tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, cette résiliation implique la restitution d'une partie de la subvention versée par la Région, restitution calculée de la façon suivante :

Subvention restituée = subvention versée x ((durée de la convention – durée d'affectation des biens subventionnés réalisée conformément à la convention) / durée de la convention)

Avant toute demande de restitution de tout ou partie de la subvention, le bénéficiaire est invité à présenter ses observations écrites sur les conditions d'exécution du projet subventionné et le cas échéant, sur sa demande, ses observations orales dans un délai de quinze jours.

Tous les frais engagés par la Région pour recouvrer les sommes dues par le bénéficiaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la convention fait l'objet d'un avenant dont la signature est autorisée par l'assemblée délibérante régionale.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles comprennent la convention proprement dite et l'annexe dénommée « fiche projet » adoptée par délibération N° du .

Fait à Paris en 2 exemplaires originaux

Le

La présidente
du Conseil régional d'Île-de-France

Le

Le bénéficiaire

ANNEXE 3 ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	17/05/2017	N° de rapport	CP2017-155	Budget	2017
--------------------------	------------	---------------	------------	--------	------

Chapitre	939 - Action économique
Code fonctionnel	95 - Tourisme et thermalisme
Programme	195001 - Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique
Action	19500108 - Fonds de soutien au tourisme

Dispositif : N° 00001003 - Fonds pour le tourisme Fonctionnement

Dossier	EX019741 - ORGANISATION DU SALON 2017 DU TOURISME ET DES LOISIRS EN ESSONNE 91				
Bénéficiaire	R23305 - COMI DEPT TOURISME 91				
Localisation	ARPAJON				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	15 503,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
31 006,00 €	TTC	50 %		15 503,00 €	

Dossier	EX019764 - ORGANISATION DE LA 50EME FOIRE AUX FROMAGES ET AUX VINS DE COULOMMIERS 77				
Bénéficiaire	R349 - COMMUNE DE COULOMMIERS				
Localisation	COULOMMIERS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	35 311,00 €			Code nature	65734
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
104 179,00 €	TTC	33,89 %		35 311,00 €	

Dossier	17007093 - DOTATION SPECIFIQUE AU COMITE REGIONAL DU TOURISME				
Bénéficiaire	R16740 - COMITE REGIONAL DU TOURISME PARIS ILE-DE-FRANCE				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	500 000,00 €			Code nature	6574
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
1 500 000,00 €	HT	33,33 %		500 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00001003 - Fonds pour le tourisme Fonctionnement	550 814,00 €
---	--------------

Total sur l'imputation 939 - 95 - 195001 - 19500108	550 814,00 €
---	--------------

Chapitre	909 - Action économique
Code fonctionnel	95 - Tourisme et thermalisme
Programme	195001 - Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique
Action	19500109 - Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	17/05/2017	N° de rapport	CP2017-155	Budget	2017
--------------------------	------------	---------------	------------	--------	------

Dispositif : N° 00001002 - Fonds pour le tourisme Investissement

Dossier	EX019168 - REALISATION D'EXPERTISES FINANCIERES ET TECHNIQUES POUR LE PARC NAPOLEON ET CREATION D'UNE MAISON DU PARC (PHASE UN : ACQUISITION FONCIERE)A MONTEREAU-FAULT-YONNE 77				
Bénéficiaire	EX000527 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU				
Localisation	CC DEUX FLEUVES				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	155 760,00 €			Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
519 200,00 €	TTC	30 %	155 760,00 €		

Dossier	EX019475 - CREATION D'UNE BASE DE BATEAUX ELECTRIQUES EN CENTRE VILLE A MEAUX 77				
Bénéficiaire	EXM01314 - MARIN D EAU DOUCE IDF				
Localisation	SEINE ET MARNE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	55 778,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
371 854,00 €	HT	15 %			
				55 778,00 €	

Dossier	EX019648 - DEVELOPPEMENT DE L'APPLICATION AROUND PARIS DEDIEE AUX TOURISTES				
Bénéficiaire	EXM01341 - FRENCH LANDS				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	34 500,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
115 000,00 €	HT	30 %			
				34 500,00 €	

Dossier	EX019661 - DEVELOPPEMENT NUMERIQUE POUR AMELIORER L'ACCUEIL DES TOURISTES ETRANGERS				
Bénéficiaire	EXM01344 - BETTER BE GUEST				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	94 250,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
314 167,00 €	HT	30 %			
				94 250,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	17/05/2017	N° de rapport	CP2017-155	Budget	2017
--------------------------	------------	---------------	------------	--------	------

Dossier	EX019669 - DEVELOPPEMENT DE STRUCTURES D'ACCUEIL TOURISTIQUE DANS LE PARC DES CHASSES DE RAMBOUILLET 78 (PHASE UN : LA FAISANDERIE)				
Bénéficiaire	EXM01349 - DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD				
Localisation	RAMBOUILLET				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	120 000,00 €			Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
400 000,00 €	TTC	30 %			
				120 000,00 €	

Dossier	EX019671 - DEVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME HOME CAMPER				
Bénéficiaire	EXM01184 - HOME CAMPER				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	50 000,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
179 700,00 €	HT	27,82 %			
				50 000,00 €	

Dossier	EX019688 - CREATION D'UN FILM DE PROMOTION ET MISE EN PLACE D'OUTILS NUMERIQUES DANS L'ESPACE TOURISME DE VILLAGES NATURE 77				
Bénéficiaire	R23304 - AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET RESERVATION TOURISTIQUES DE SEINE ET MARNE				
Localisation	VILLENEUVE-LE-COMTE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	14 400,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
48 000,00 €	TTC	30 %			
				14 400,00 €	

Dossier	EX019716 - DEVELOPEMENT D'UNE SOLUTION NUMERIQUE POUR LA GESTION ET LE TRANSPORT DES BAGAGES DES TOURISTES				
Bénéficiaire	EXM00741 - EELWAY TRANSPORT				
Localisation	REGION ILE DE FRANCE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	142 500,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
475 000,00 €	HT	30 %			
				142 500,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	17/05/2017	N° de rapport	CP2017-155	Budget	2017
--------------------------	------------	---------------	------------	--------	------

Dossier	EX019759 - MISE EN PLACE D'OUTILS POUR MIEUX GERER LES FLUX DE VISITEURS ET LES FILES D'ATTENTE DANS LE DOMAINE DE VERSAILLES 78				
Bénéficiaire	R14954 - ETS PUB MUSEE ET DOMAINE NAT VERSAILLES				
Localisation	VERSAILLES				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	19 800,00 €			Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
66 000,00 €	TTC	30 %			
					19 800,00 €

Dossier	EX019762 - CREATION D'UNE APPLICATION POUR RELIER LE DOMAINE DE VERSAILLES AU DOMAINE DE MARLY 78				
Bénéficiaire	R14954 - ETS PUB MUSEE ET DOMAINE NAT VERSAILLES				
Localisation	VERSAILLES				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	18 000,00 €			Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
60 000,00 €	TTC	30 %			
				18 000,00 €	

Dossier	EX019843 - CREATION D'UNE CHAINE DE TELEVISION LOCALE DE PROMOTION TOURISTIQUE ET MISE EN PLACE D'ECRANS TV AU POINT INFORMATION TOURISME DE SAINT-DENIS 93				
Bénéficiaire	R14303 - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE PLAINE COMMUNE GRAND PARIS				
Localisation	PLAINE COMMUNE (EPT6)				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	15 070,00 €			Code nature	20422
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
50 233,00 €	TTC	30 %			
				15 070,00 €	

Dossier	EX019860 - RENOUVELLEMENT DE LA SIGNALETIQUE TOURISTIQUE AUX ABORDS DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU 77				
Bénéficiaire	P0016049 - ETABLISSEMENT PUBLIC CHATEAU DE FONTAINEBLEAU				
Localisation	CC PAYS DE FONTAINEBLEAU				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	90 000,00 €			Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
300 000,00 €	TTC	30 %			
				90 000,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	17/05/2017	N° de rapport	CP2017-155	Budget	2017
--------------------------	------------	---------------	------------	--------	------

Dossier	EX019861 - CREATION DU NOUVEAU SITE INTERNET DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU 77				
Bénéficiaire	P0016049 - ETABLISSEMENT PUBLIC CHATEAU DE FONTAINEBLEAU				
Localisation	CC PAYS DE FONTAINEBLEAU				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	27 000,00 €			Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
90 000,00 €	TTC	30 %	27 000,00 €		

Total sur le dispositif N° 00001002 - Fonds pour le tourisme Investissement	837 058,00 €
---	--------------

Total sur l'imputation 909 - 95 - 195001 - 19500109	837 058,00 €
---	--------------

Chapitre	909 - Action économique
Code fonctionnel	95 - Tourisme et thermalisme
Programme	195001 - Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique
Action	19500110 - Région multilingue

Dispositif : N° 00001002 - Fonds pour le tourisme Investissement

Dossier	EX019598 - REALISATION D'UNE SIGNALÉTIQUE MULTILINGUE A PONTOISE				
Bénéficiaire	R187 - COMMUNE DE PONTOISE				
Localisation	PONTOISE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	8 868,00 €			Code nature	204142
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
24 261,00 €	HT	36,55 %			
				8 868,00 €	

Total sur le dispositif N° 00001002 - Fonds pour le tourisme Investissement	8 868,00 €
---	------------

Total sur l'imputation 909 - 95 - 195001 - 19500110	8 868,00 €
---	------------

Chapitre	909 - Action économique
Code fonctionnel	95 - Tourisme et thermalisme
Programme	195001 - Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique
Action	19500111 - Sécurité pour le tourisme

Dispositif : N° 00001002 - Fonds pour le tourisme Investissement

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	17/05/2017	N° de rapport	CP2017-155	Budget	2017
---------------------------------	-------------------	----------------------	-------------------	---------------	-------------

Dossier	EX019666 - SECURISATION DE LA FILE D'ATTENTE A L'ENTREE DES TOURS DE NOTRE-DAME				
Bénéficiaire	R17681 - CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX				
Localisation	PARIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	43 500,00 €			Code nature	204182
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
92 400,00 €	TTC	47,08 %		43 500,00 €	

Total sur le dispositif N° 00001002 - Fonds pour le tourisme Investissement	43 500,00 €
---	-------------

Total sur l'imputation 909 - 95 - 195001 - 19500111	43 500,00 €
---	-------------

Chapitre	939 - Action économique
Code fonctionnel	95 - Tourisme et thermalisme
Programme	195001 - Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique
Action	19500112 - Région multilingue

Dispositif : N° 00001003 - Fonds pour le tourisme Fonctionnement

Dossier	EX019756 - TRADUCTION EN PLUSIEURS LANGUES DES OUTILS NUMERIQUES A DESTINATION DES TOURISTES ET OUTILS SPECIFIQUES POUR LE PUBLIC CHINOIS DANS LE DOMAINE DE VERSAILLES 78				
Bénéficiaire	R14954 - ETS PUB MUSEE ET DOMAINE NAT VERSAILLES				
Localisation	VERSAILLES				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	93 000,00 €			Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
310 000,00 €	TTC	30 %		93 000,00 €	

Total sur le dispositif N° 00001003 - Fonds pour le tourisme Fonctionnement	93 000,00 €
---	-------------

Total sur l'imputation 939 - 95 - 195001 - 19500112	93 000,00 €
---	-------------

ANNEXE 4 19 FICHES PROJETS

AXE MODERNISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE ET TRANSITION NUMÉRIQUE

TRANSITION NUMÉRIQUE

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX019716
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : DEVEOPPEMENT D'UNE SOLUTION NUMERIQUE POUR LA GESTION ET LE TRANSPORT DES BAGAGES DES TOURISTES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	475 000,00 €	30,00 %	142 500,00 €
	Montant Total de la subvention		142 500,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EELWAY TRANSPORT
 Adresse administrative : 3 RUE ROBERT SARAZIN
 14830 LANGRUNE SUR MER
 Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
 Représentant : Monsieur FABIEN COEUR-UNI, Président

N° SIRET : 81883311300017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds pour le tourisme Investissement
 Rapport Cadre : CR221-16 du 14/12/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
 Relatif à : Aide en faveur du développement touristique

Objet du projet : amélioration de la mobilité des voyageurs loisirs et professionnels en région Ile-de-France en réduisant l'impact économique et écologique du transport liés aux bagages.

Date prévisionnelle de début de projet : 20 mai 2017
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'objectif d'Eelway est rendre le voyageur libre de ses bagages en les prenant en charge dès son arrivée à la gare ou à l'aéroport.

La société stocke et transfère les bagages entre les gares, les aéroports, l'hôtel ou le domicile du voyageur pendant qu'il peut profiter de sa journée pour visiter, se rendre à des réunions professionnelles ou congrès.

Des concierges Eelway prennent en charge les bagages des voyageurs à la descente du train ou de l'avion. Ces bagages sont ensuite stockés quelques heures puis livrés là où le voyageur souhaite les récupérer (à son hôtel ou à son domicile). Le jour du départ, un livreur Eelway collecte les bagages dans la matinée. Le voyageur les retrouvera en fin de journée devant son quai ou au bureau d'enregistrement.

Eelway a transporté plus de 2000 bagages depuis avril 2016 en Île-de-France. Service à l'origine pour les particuliers, la société travaille maintenant avec VIParis afin de soulager les organisateurs MICE de la problématique « stockage de bagages » lors des salons, congrès et autres séminaires.

En parallèle du développement de son activité en Ile-de-France, la société a le projet de développer l'enregistrement déporté des bagages via une application.

Description :

Les besoins auxquels Eelway répond se matérialisent à la dernière minute. La technologie que la société a développée permet d'assigner automatiquement des concierges et des livreurs dès qu'un voyageur réserve le service.

Le déploiement sur les lieux exploités par VIParis lui permettra de toucher de nombreux voyageurs sur des périodes très courtes. Afin de garder un service de qualité répondant aux besoins de tous les participants, la société souhaite accélérer le développement de sa solution et ainsi :

- 1) optimiser les trajets pour limiter le nombre de trajets effectués
- 2) permettre l'enregistrement déporté des bagages avec la présence de salariés Eelway formés (légalement) à cette tâche.
- 3) définir avec des spécialistes les process « Sûreté » afin d'améliorer cette problématique en Ile-De-France.

Moyens mis en œuvre :

- Développement de l'optimisation des flux permettant de diminuer le nombre de trajets effectués.
- Développement de l'enregistrement déporté des bagages via une application mobile. L'enregistrement des bagages se fera directement à domicile ou à l'hôtel, fluidifiant l'accès aux aéroports et améliorant grandement l'expérience client.
- Définition et achat des process Sûreté en accord avec Aéroports et Compagnies Aériennes afin d'assurer la sécurité de tous.
- Bornes physiques pour enregistrement déporté aux événements VIParis et hôtels pour améliorer le voyage d'affaire en Ile-de-France

La société est incubée au Welcome City Lab de Paris & Co depuis Novembre 2016.

Intérêt régional :

Eelway améliore la mobilité de tous les voyageurs en prenant en charge leurs bagages. Ses partenaires représentent l'ensemble des acteurs du voyage professionnel et loisir:

- logement : Accorhotels, gérant de locations de courte durée
- transporteurs : Aigle Azur, SNCF
- tourisme : Opentour
- MICE : VIParis

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :

- Touristes français et étranger visitant Paris, Disneyland, Versailles et le reste de l'Ile-de-France ;
- Voyageurs d'affaires voulant éviter un aller-retour vers leur hôtel ;
- Familles voyageant avec plusieurs valises et poussettes ;
- Sportifs voyageant avec leur matériel (skis, vélo, surf) ;
- Personnes à mobilité réduite ne pouvant se déplacer avec un bagage ;
- Participants aux salons/séminaires ne pouvant rentrer sur un salon avec un bagage

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Développement Optimisation Flux	110 000,00	23,16%
Déplacements Application d'enregistrement	210 000,00	44,21%
Achat Process Sûreté pour Aéroport	105 000,00	22,11%
Bornes enregistrement bagages pour salon	50 000,00	10,53%
Total	475 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	142 500,00	30,00%
Emprunt	72 500,00	15,26%
Fonds propres	215 000,00	45,26%
Autres	45 000,00	9,47%
Total	475 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	70 000,00 €
2018	72 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX019661
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : DEVELOPPEMENT NUMERIQUE POUR AMELIORER L'ACCUEIL DES TOURISTES ETRANGERS

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	314 167,00 €	30,00 %	94 250,00 €
	Montant Total de la subvention		94 250,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BETTER BE GUEST
 Adresse administrative : 39 PASSAGE DU GRAND TURC
 14000 CAEN
 Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
 Représentant : Monsieur VINCENT ESCOFFIER, Président

N° SIRET : 82392606800011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds pour le tourisme Investissement
 Rapport Cadre : CR221-16 du 14/12/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
 Relatif à : Aide en faveur du développement touristique

Objet du projet : développement de la plateforme Better Be Guest qui permettra une expérience touristique "augmentée" en Région Île-de-France et un accueil personnalisé des touristes étrangers individuels.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2017
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2020
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'objectif de Better Be Guest est de contribuer à faire venir les touristes étrangers en proposant un service de nature à combattre l'anxiété, créer la confiance et augmenter l'expérience en y ajoutant une des dimensions humaines et sur-mesure.

La société propose au touriste de construire une relation de confiance avec un hôte qui l'aide à préparer son voyage, le reçoit en ami et veille sur lui toute la durée de son séjour.

Le site Web de Better be Guest permet à un prospect désirant se rendre en Région Île-de-France, de découvrir des profils de Franciliens parlant sa langue et désireux de faire découvrir cette région.

Les profils sont détaillés en fonction des préférences de chaque hôte (gastronomie, sorties, shopping...). Le site permet de trier les profils en fonction du niveau de langue et de ses critères de préférence.

Une fois le profil choisi, le touriste peut être mis en contact avec son hôte.

Le service de Better be Guest se déroule alors en trois temps :

- Avant le voyage, le touriste et son hôte communiquent via e-mail puis skype afin d'échanger sur la destination, la meilleure manière de visiter, les expositions en cours... Et surtout afin de créer une relation de confiance propre à venir à bout des éventuelles hésitations du touriste. Il découvre ici, à travers son hôte, que les Franciliens sont sympathiques, parlent sa langue, souhaitent l'aider à faire de son voyage une réussite et vivent dans un climat serein.
- Lorsqu'il arrive en Région Île-de-France, le touriste est accueilli par son hôte. Celui-ci ne l'héberge pas, mais il se réserve une demi-journée pour l'accueillir comme il ferait s'il recevait un ami étranger : présentation de Paris et des alentours, description des quartiers, idées de balades autour de Paris, échange de bons plans, assistance pratique pour les quelques démarches parfois pénibles...
- Enfin, pendant toute la durée du séjour, le touriste reste en contact avec son hôte et dispose d'un accès à l'ensemble de la communauté des hôtes. Il peut les trouver via une application de géolocalisation et peut à tout moment faire appel à eux. Il dispose aussi d'un numéro de hotline 24/24, 7/7.

Le projet en 2017 se focalise sur les touristes Japonais et sera étendu aux autres nationalités à partir de 2018 à raison d'une nouvelle nationalité tous les semestres pendant 3 ans.

Etat du projet à ce jour :

- 50 hôtes recrutés parlant Japonais
- Des focus groupes réalisés en France avec des participants Japonais pour tester le produit et le prix (Avec l'aide de l'Association Nihonjinkai, association des ressortissants Japonais à Paris)
- Une visite à Tokyo pour tester le produit et le pricing auprès des professionnels du tourisme : agences de voyage, tours operators, blogs, éditions de guides
- Un partenariat en cours de négociation avec deux agences de voyage de Tokyo : Relais France et Gloria Tours
- Un site web en ligne et opérationnel, traduit en Japonais (betterbeguest.com ou betterbeguest.jp)
- Des premiers touristes reçus permettant de valider le parcours client, le site web et l'intérêt pour le service.

Description :

Le projet est en cours de réalisation de la Proof of Concept .

La société souhaite passer à l'industrialisation, c'est l'objet des trois ans à venir. Il s'agira des dépenses suivantes :

- Mise en ligne d'une V2 du site web
- Adaptations du site web à chaque embarquement de nouvelle nationalité
- Développement des API et des applications mobiles sur IOS et sur Androïde
- Mise à jour de ces applications à chaque embarquement de nouvelle nationalité

Moyens mis en œuvre :

Moyens techniques :

- Site web avec une version dédiée à chaque nationalité de touriste
- Applications mobiles IOS et Androïde avec service de géolocalisation avec une version dédiée à chaque nationalité de touriste
- Hotline

Moyens humains

Les hôtes (appelés Paris-Tomo pour les hôtes spécialisés sur la clientèle Japonaise) : aujourd'hui 50 hôtes, dans 3 ans près de 700 hôtes seront nécessaires. Les hôtes sont en majorité des étudiants, mais aussi des cadres qui souhaitent utiliser leur temps libre pour pratiquer une langue qu'ils aiment et faire découvrir leur ville ou leur région.

Les 3 associés

Les managers : dès 2018, un manager sera recruté pour chaque nationalité traitée : dans 3 ans : 5 managers

La hotline : 5 personnes seront en charge de la hotline pour être support tournant par débordement sur la communauté des hôtes

Les fonctions support : avec une montée en charge progressive, les fonctions support (IT, back office, front office) occuperont 6 personnes en 2019

Intérêt régional :

- Le projet participe à l'attraction des touristes étrangers sur la Région.
- Il participe au renforcement de l'accueil et à l'amélioration de l'offre
- Il se propose en particulier de combattre les maux qui peuvent aujourd'hui entacher la réputation de cette destination : les hôtes seront chargés de véhiculer l'image d'un service dédié, impeccable, imaginatif, en empathie avec la culture du touriste. Ils seront chargés de rassurer et de montrer que les Français parlent la langue du touriste
- Il s'appuie sur des ressources locales et propose en particulier aux étudiants un moyen de dégager de premiers revenus tout en pratiquant et progressant dans la langue de leur spécialité.
- Il créera dans les 3 ans à venir près de 20 emplois dans la Région.
- Il s'appuie sur de nouvelles technologies et propose de créer une communauté mobile grâce à laquelle l'expérience touristique se déroulera toujours avec un filet virtuel mais visible.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :

Le projet vise le public des touristes statistiquement les plus critiques à l'égard de la destination.

Il s'agit donc des touristes :

- Japonais
- Américains
- Coréens
- Brésiliens
- Chinois

L'année 2017 sera consacrée aux touristes Japonais et ensuite l'accueil d'une nouvelle nationalité sera mis en place chaque semestre.

- Au sein de ces populations de touristes, nous avons écarté de notre cible :
- Les visiteurs venant en groupe
- Les visiteurs venant pour motif professionnel
- Les « repeaters »

L'étude de marché donne donc un public cible total de près de 700 000 touristes par an.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Ordinateurs et architecture hotline	35 000,00	11,14%
Développement site web	150 000,00	47,75%
Développement applications (une par langue)	129 167,00	41,11%
Total	314 167,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	94 250,00	30,00%
Emprunt	50 000,00	15,92%
Fonds Propres	55 200,00	17,57%
Levée de fonds	114 717,00	36,51%
Total	314 167,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	34 250,00 €
2018	20 000,00 €
2019	20 000,00 €
2020	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX019671
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : DEVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME HOME CAMPER

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	179 700,00 €	27,82 %	50 000,00 €
	Montant Total de la subvention		50 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HOME CAMPER SAS
 Adresse administrative : 39 RUE LAGORSSE
 77300 FONTAINEBLEAU
 Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
 Représentant : Monsieur ETIENNE DE GALBERT, Président

N° SIRET : 81105043400018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds pour le tourisme Investissement
 Rapport Cadre : CR221-16 du 14/12/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
 Relatif à : Aide en faveur du développement touristique

Objet du projet : réinventer le tourisme de plein air en Île-de-France, créer une nouvelle forme d'hébergements et d'expériences hors des sentiers battus et valoriser les savoir-faire et le patrimoine franciliens.

Date prévisionnelle de début de projet : 20 mai 2017
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2019
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

HomeCamper.com est une plateforme de tourisme collaborative innovante, qui permet aux vacanciers en camping-cars ou en vans aménagés et aux randonneurs ou cyclotouristes, de séjourner dans les plus beaux parcs et jardins privés d'Île-de-France. Lancée en juin 2016 et hébergée dans la pépinière d'entreprises de Fontainebleau, la start-up HomeCamper est bénéficiaire d'une bourse FrenchTech, lauréate du réseau France Initiative, finaliste du prix de l'Innovation de Seine-et-Marne et adhérente au

réseau Atout France de promotion de la France à l'étranger.

La plateforme permet notamment aux voyageurs déjà en route et pendant leur déplacement de réserver à la dernière minute un espace, dans un cadre agréable et privilégié, pour stationner leur camping-car ou dresser leur tente. Par le biais de son offre, HomeCamper réintroduit souplesse, sécurité et poésie dans les voyages des amateurs de plein air, au travers d'un positionnement innovant (exploitation des outils technologiques et mobiles) et premium (nombreuses offres d'hébergement dans des demeures d'exception, hébergements atypiques, haute qualité des services et accompagnement personnalisé des clients...).

La start-up HomeCamper souhaite prendre part activement à l'économie collaborative et réinventer le tourisme de plein air en Île-de-France. Elle s'inscrit pleinement dans une logique d'éco-tourisme, au plus proche de la nature, dans de petites structures et au contact de la population locale. Elle propose de réapprendre à bien consommer, à tisser des liens avec les artisans/maîtres d'art et producteurs franciliens et créer des relations privilégiées avec les habitants et les collectivités.

Description :

La société HomeCamper investit dans divers solutions numériques, dans le but de moderniser l'industrie du plein air en Île-de-France :

- Innovation de rupture et développement de nouveaux services :
 - a. Plateforme numérique de qualité, sûre, simple d'usage et respectueuse des réglementations. Grâce à cette aide, la start-up compte faciliter la collecte des taxes de séjour et proposer des garanties complémentaires aux hôtes (en pourparlers avec une société d'assurances).
 - b. Développer des profils utilisateurs avancés, indispensable pour créer la confiance dans la communauté HomeCamper (statut évolutif, centres d'intérêt, algorithme comportemental...).
 - c. Lancer une nouvelle catégorie d'hébergements atypiques (cabane, tiny house...) très en vogue et participant à l'essor du tourisme durable dans la région.
 - d. Créer des itinéraires thématiques interactifs pour mettre en avant les destinations franciliennes ou les savoir-faire (artisanat, gastronomie, monuments historiques...).
 - g. Établir des scénarios faisant appel à l'intelligence artificielle pour recommander des parcours ou prédire des besoins en situation d'itinérance (météo, visites, actualités, communauté...).

- Développements informatiques pour des partenariats institutionnels :

Suite à l'accord stratégique avec la Fédération Française de Cyclotourisme, afin d'intégrer sur le portail veloenfrance.fr les offres innovantes d'hébergements le long des 115 circuits cyclo recensés en Île-de-France.

Moyens mis en œuvre :

- Humains : 3 co-fondateurs, deux embauches prévues en 2017 et des stagiaires pendant la saison haute. IT externalisé. L'année suivante un des fondateurs à temps complet et une nouvelle embauche en CDI. En année 3, un 2ème fondateur à temps complet + 2 profils IT en CDI.
- Financiers : 90 000 euros d'apport personnel des fondateurs, des prêts d'honneur obtenus via le réseau France Initiative Melun Val de Seine, 60 000 euros d'emprunt bancaire auprès de la BNP, lauréat d'une bourse FrenchTech en 2015. En cours de clôture d'une première levée de fonds auprès d'investisseurs privés, de business angels, d'institutionnels et de fonds d'amorçage.
- Technologiques : Une plateforme multilingue, permettant des recherches par critères ou géolocalisées par carte. Une plateforme simple d'utilisation et réactive qui permet en quelques clics depuis un ordinateur ou un smartphone, de réserver ses vacances, même à la dernière minute. Une messagerie interne sécurisée permet également aux visiteurs d'échanger, en amont, avec leurs futurs hôtes et de créer un lien de confiance avant même les vacances. Les versements aux hôtes via une connexion à l'API d'un émetteur de monnaie électronique agréé (MangoPay). La gestion des séquences de réservations et de paiements, notifiant voyageurs et hôtes par sms à chaque étape.

Intérêt régional : Le projet permettra d'accroître l'attractivité de la région "Paris Île-de-France" auprès d'une clientèle internationale (déjà 40% des clients HomeCamper sont étrangers). En 2015, on constatait une forte baisse de fréquentation des hébergements de plein air en Île-de-France (-8,9%) alors que toutes les autres régions progressaient (+3%). L'Île-de-France se classe 13ème avec 1,6M de nuitées mais avec la plus forte proportion d'étrangers (72%). Aujourd'hui peu de randonneurs ou de cyclotouristes envisagent cette destination pour des contraintes de stationnement, d'insécurité et le manque d'infrastructures.

Il s'agira d'une alternative touristique éco-responsable, proche de la nature, mode de vacances abordable même pour les revenus modestes.

Le projet sera créateur d'emplois en Île-de-France, au premier exercice d'ores et déjà 3 emplois directs et jusqu'à 10 emplois indirects.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :

Les voyageurs en camping-car constituent la première cible, parmi eux on distingue deux catégories:

- a. Les familles avec enfants, notamment en bas âge: ce segment progresse fortement avec l'arrivée de nouveaux véhicules de tourisme compacts et aménagés, type mini-vans, plus confortables et accessibles financièrement (+15% de ventes). Les familles recherchent aussi une forme de tourisme vert plus centrée sur la découverte de la nature.
- b. Les seniors: 82% des camping-caristes ont 50 ans et plus, leur nombre a doublé depuis 2007 avec l'arrivée des "papy boomers". 79% choisissent leur destination en fonction des facilités de stationnement (source: Sitra).

Le marché du camping-car en Europe représente 1,6M de véhicules.

Les randonneurs, campeurs et cyclotouristes:

- a. 6M de campeurs français, effectuant 460000 nuitées/an en Île-de-France.
- b. 2M de campeurs étrangers, principalement allemands, anglais et hollandais, soit 1,2M de nuitées en IdF.
- c. 21M de cyclotouristes en Europe. L'essor des vélos à assistance électrique et la multiplication des véloroutes confirment cet engouement. Via un partenariat avec la Fédération de Cyclotourisme, la startup répond aux carences d'hébergements et aux attentes des cyclotouristes adeptes d'un tourisme vert et durable. Pour rappel, la Fédération organise plus de 4000 manifestations toute l'année.

En ce qui concerne les hôtes, l'enjeu est de constituer une offre large et qualitative de lieux uniques et atypiques. Les efforts sont concentrés pour convaincre les artisans d'art et producteurs franciliens ayant un savoir-faire ou une passion qu'ils souhaitent partager avec leurs convives. D'autres professions pourraient aussi bénéficier de cette visibilité, que ce soit les maisons d'hôtes, en complément d'activité, les propriétaires de châteaux, les professionnels du bien-être, les musées, les amateurs d'équitation... Les organisateurs d'événements souhaitant augmenter ponctuellement l'offre d'hébergements (rdv aux jardins, Tour de France)

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Refonte Homepage optimisation SEO	30 000,00	16,69%
Personnalisation du profil utilisateur	24 200,00	13,47%
Réservation de services additionnels	9 500,00	5,29%
Optimisation de la messagerie	8 000,00	4,45%
Autres moyens de paiement	12 000,00	6,68%
API (Interface de programmation applicative) pour partenaires clefs	34 000,00	18,92%
Gestion taxe de séjour	20 000,00	11,13%
Optimisation moteur de recherche	20 000,00	11,13%
Back et Front Office Home Camper	22 000,00	12,24%
Total	179 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	50 000,00	27,82%
Emprunt BPI	50 000,00	27,82%
Fonds propres	79 700,00	44,35%
Total	179 700,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €
2018	20 000,00 €
2019	20 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX019648
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : DEVELOPPEMENT DE L'APPLICATION AROUND PARIS DEDIEE AUX TOURISTES

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	115 000,00 €	30,00 %	34 500,00 €
	Montant Total de la subvention		34 500,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FRENCH LANDS
 Adresse administrative : 35 RUE DE MARINES
 95810 VALLANGOUJARD
 Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
 Représentant : Madame NATHALIE LEPINE, Présidente

N° SIRET : 82422787000014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds pour le tourisme Investissement
 Rapport Cadre : CR221-16 du 14/12/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
 Relatif à : Aide en faveur du développement touristique

Objet du projet : du développement d'une application de voyage, gratuite, multi langues et offline, qui permet de découvrir et d'explorer les alentours de Paris et ses Parcs naturels régionaux.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2017
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2020
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'application de voyage AROUND PARIS a été conçue pour répondre à cet enjeu et permettre aux visiteurs internationaux mais aussi locaux d'explorer et de découvrir les alentours de Paris et ses parcs naturels régionaux.

L'application AROUND PARIS est opérationnelle depuis 2016 et disponible sur AppStore et GooglePlay. Gratuite, à destination des touristes étrangers et des visiteurs français, AROUND PARIS est téléchargeable depuis l'AppStore et GooglePlay. 100 % offline (aucune connexion requise), multi-langues (Anglais, Espagnol, Français), dotée d'un GPS intégré, d'itinéraires suggérés et de nombreuses autres fonctionnalités, AROUND PARIS recense plus de 400 points d'intérêt dans un périmètre de 100 Kms autour de Paris.

Chaque visiteur peut se déplacer à l'aide de cartes, visualiser en temps réel les points autour de lui (réalité augmentée, géolocalisation) et créer son propre carnet de voyage.

En plus des points culturels et touristiques, l'application propose aux visiteurs d'agrémenter leur parcours de pauses gastronomiques, d'étapes hôtelières et d'activités insolites ou sportives. Il est proposé aux professionnels du tourisme qui souhaitent être référencés de faire leur promotion en apparaissant dans AROUND PARIS moyennant un abonnement forfaitaire annuel.

Ils ont ainsi l'opportunité d'augmenter leur visibilité et leur attractivité auprès des touristes et des visiteurs de la région.

Le guide est conçu pour apporter aux voyageurs toutes les activités et distractions qu'il peut envisager durant son séjour.

Description :

Pour permettre à tous les touristes étrangers et visiteurs français de connaître et d'utiliser AROUND PARIS, il est nécessaire de développer certaines fonctionnalités :

- Intégrer les données de transports en commun possibles pour se rendre vers l'un des points d'intérêt choisi ;
- Etendre le «multi-langues» à l'allemand et l'italien car bon nombre des visiteurs européens viennent de ces deux pays ;
- Améliorer la notion de réalité augmentée en élargissant son champ de possibilité (portée actuelle 1 km).
- Développer un module de notifications permettant d'alerter le touriste lorsqu'il passe à proximité d'un point d'intérêt.

Pour la viabilité du projet, il est nécessaire de :

- Développer l'action marketing au travers de créations graphiques et audiovisuelles présentées sur les supports de communication actuels ;
- Optimiser le site internet de l'application pour le rendre plus attractif, innovant et interactif ;
- Développer une plateforme de E-commerce BtoB pour permettre aux annonceurs de proposer leurs services (coupons, publicité) ;
- Mettre en place une stratégie de communication sur les réseaux sociaux (community management) pour assurer une présence constante et qualitative auprès de nos cibles.

Moyens mis en œuvre :

L'application est déjà disponible et la phase de commercialisation (partenariats) a déjà commencé. Les professionnels du tourisme peuvent être référencés dans l'application moyennant la souscription d'un abonnement forfaitaire annuel. Les autres types d'annonceurs peuvent apparaître dans un encart publicitaire dédié à l'ouverture de l'application.

Différentes campagnes de marketing ont été mises en place depuis le lancement de l'application (emailings, campagnes AdWords, Facebook, Instagram) afin de faire connaître AROUND PARIS aux touristes et aux visiteurs. L'approche directe (phoning, communiqués de presse, rendez-vous) a aussi été mise en œuvre pour constituer un réseau de partenaires pouvant relayer l'offre (PNR, CRT, presse écrite étrangère et française, radio et télévision).

Intérêt régional :

Le projet AROUND PARIS présente toutes les richesses culturelles et touristiques de la Région hors

Paris, mais cherche aussi à proposer une offre globale aux visiteurs quelle que soit leur nationalité en leur permettant de dénicher des activités sportives ou insolites, des restaurants, des hôtels ou des chambres d'hôtes. AROUND PARIS veut se démarquer ainsi des traditionnels guides de voyage numériques ; il s'agit de permettre à l'utilisateur d'avoir en mains un guide complet lui permettant d'avoir dans une seule application tout ce dont il peut avoir besoin pour découvrir l'Île de France.

AROUND PARIS souhaite participer activement au développement économique et touristique de la Région. Elle se veut un accélérateur d'opportunités en proposant aux touristes de sortir de la Capitale pour découvrir plus précisément les alentours de Paris grâce à un large éventail de fonctionnalités qui permettent d'accroître la visibilité de ses acteurs.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Développement de l'application	40 000,00	34,78%
Création marketing (photos et vidéo)	40 000,00	34,78%
Traduction	10 000,00	8,70%
Développement du site Internet	10 000,00	8,70%
Développement Ecommerce	15 000,00	13,04%
Total	115 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	34 500,00	30,00%
Fonds propres	80 500,00	70,00%
Total	115 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	14 500,00 €
2018	10 000,00 €
2019	10 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX019688
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : CREATION D'UN FILM DE PROMOTION ET MISE EN PLACE D'UN SITE INTERNET DANS L'ESPACE TOURISME DE VILLAGES NATURE 77

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	48 000,00 €	30,00 %	14 400,00 €
Montant Total de la subvention			14 400,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET RESERVATION TOURISTIQUES DE SEINE ET MARNE

Adresse administrative : QUARTIER HENRI IV
77300 FONTAINEBLEAU

Statut Juridique : Association

Représentant : Franck VERNIN, président

N° SIRET : 78497060000077

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds pour le tourisme Investissement
Rapport Cadre : CR221-16 du 14/12/2016

Objet du projet : Faire connaître et valoriser les sites touristiques Seine-et-marnais à Villages Natures à travers deux supports disponibles au sein de l'espace « Tourisme ».

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 août 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Porté par Eurodisney Associés SCA et Center Parcs, Villages Nature est un concept de destination touristique innovant en matière de développement durable, fondé sur "la quête d'harmonie entre l'homme et la nature", mêlant détente et loisirs et ouvert à des publics très variés, allant de jeunes couples aux seniors en passant par les familles avec enfants.

L'inauguration de la phase 1 de 175 hectares est programmée en juillet 2017. Elle portera sur la réalisation de 1 730 appartements et cottages en Résidences de Tourisme répartis entre trois villages : deux villages lacustres et un village forestier. Au terme de la phase 1 900 000 visiteurs par an sont

attendus.

Dans le cadre du partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et Villages Nature, il a été décidé de réaliser un point d'information au cœur de ce site où sera diffusée une vidéo valorisant les sites touristiques majeurs présents sur le Département. L'objectif poursuivi est d'inspirer le visiteur de Villages Nature, de lui donner envie de sortir de découvrir.

Description :

La demande porte sur les actions suivantes :

- *Réalisation d'un film de 2 minutes « à ne pas manquer à 45 mn de Village Nature ».*

Les partis pris artistiques, la manière de filmer, le rythme, la lumière, la bande son, devront susciter cette envie. Les films devront parler « d'expériences », de vécu, de sensations, d'émotions. Si du texte est utilisé en incrustation, il devra être traduit en anglais. Durant la phase de définition de ces films, le prestataire devra proposer différentes techniques afin d'atteindre les objectifs poursuivis.

- *Mise en place d'un site internet de séjours et consultation sur écrans tactiles*

Après la réalisation du site, dans l'espace « Tourisme » de Village Nature, seront mis à disposition des écrans tactiles 24 pouces présentant tous les points d'intérêt du département de la Seine-et-Marne à proximité de Villages Nature.

La valeur ajoutée étant de proposer et de présenter des expériences-excursionnistes (journées ½ journées) à une clientèle de familles, et de proposer la réponse numérique à la question : « Que puis-je faire et voir autour du complexe Villages Nature ? »

Fonctionnalités clefs :

- Connecteur Apidae (Objets touristiques et événements)
- Gestion des favoris (type carnet de voyage)
- Téléchargement des roadmaps / envoi des itinéraires smartphones (NFC / Bluetooth ?)
- Approche cartographique importante
- Moteurs de recherche intuitifs / moteur de suggestions ;

Intérêt régional :

Outil utile pour la promotion de la destination auprès de la très importante clientèle touristique attendue sur ce site.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Publics :

Les cibles : Couples et familles à la recherche d'activité périphériques, souhaitant sortir de Village Nature

Localisation géographique :

- VILLENEUVE-LE-COMTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
réalisation du film de promotion sur la Seine-et-Marne	30 000,00	62,50%
réalisation du site Internet de séjours	18 000,00	37,50%
Total	48 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Maitre d'ouvrage	19 200,00	40,00%
Département 77	14 400,00	30,00%
Région	14 400,00	30,00%
Total	48 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	14 400,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX019861
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : CREATION DU NOUVEAU SITE INTERNET DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU 77

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	90 000,00 €	30,00 %	27 000,00 €
	Montant Total de la subvention		27 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-204182-195001-300
 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETABLISSEMENT PUBLIC CHATEAU DE FONTAINEBLEAU

Adresse administrative : PLACE DU GENERAL DE GAULLE
77300 FONTAINEBLEAU

Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif

Représentant : Monsieur Jean-François HEBERT, Président de l'Etablissement Public du Château de Fontainebleau

N° SIRET : 13000651300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds pour le tourisme Investissement
 Rapport Cadre : CR221-16 du 14/12/2016

Objet du projet : Création d'un nouveau site internet pour le château de Fontainebleau

Date prévisionnelle de début de projet : 1 décembre 2017
 Date prévisionnelle de fin de projet : 30 décembre 2018
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le château de Fontainebleau, inscrit au patrimoine mondial de l'humanité, est l'un des fleurons du patrimoine national. Ouvert toute l'année, Fontainebleau est, avec 470 000 visiteurs en 2016, le 4^e château le plus fréquenté en France et le deuxième en Ile-de-France. Son visitorat est marqué par une répartition de 50% de visiteurs français et 50% de touristes étrangers, dont beaucoup en provenance de marchés lointains, avec une forte domination chinoise.

Le château souffre très directement de la crise du secteur touristique que connaît la destination Paris, qui a donné un brutal coup de frein à plusieurs années de développement de sa fréquentation suscitée par une dynamique nouvelle amorcée depuis 2010.

C'est cette dynamique que l'Etat a voulu favoriser en dotant le château de Fontainebleau d'un schéma directeur de rénovation. D'un montant de 115 millions d'euros sur 12 ans, cet important programme d'investissements a à la fois pour but de mettre le château en conformité pour ce qui relève de la sécurité et de la sauvegarde du patrimoine, et de l'accompagner dans son développement par des équipements d'accueil et de confort attendus dans un haut lieu du tourisme mondial.

Une étude de positionnement marketing, conduite en 2016, a permis de démontrer le potentiel de développement touristique exceptionnel de Fontainebleau et le plan d'actions pour y parvenir, dans la perspective d'atteindre 700 000 à 1 000 000 de visiteurs en 2026, au terme du schéma directeur, contre 470 000 aujourd'hui. Les collectivités territoriales, parties prenantes de l'étude, ont pu par là même constater le levier de développement économique que constitue le château sur le territoire.

Parmi les actions à mener figure la mise en œuvre d'une stratégie numérique ambitieuse s'appuyant sur un nouveau site web plus performant et innovant.

Description :

Pour relancer sa dynamique de développement, le château de Fontainebleau souhaite s'appuyer sur un nouveau site web, e-marchand et qui permettra de repositionner Fontainebleau comme un site incontournable de l'espace francilien.

Le site, traduit en trois langues liées aux clientèles étrangères majoritaire (anglais, russe et chinois) se voudra résolument tourné vers le e-commerce, avec un tunnel très intuitif. Le site permettra de commercialiser de la billetterie, des produits packagés, des produits dérivés etc. Une interface « grand public » permettra aux visiteurs individuels de débiter leur expérience et de construire leur excursion ou leur court séjour. Une interface « professionnels » offrira aux intermédiaires un contenu et des conditions commerciales spécifiques qui leurs permettront de facilement mettre au point leurs produits.

La question de l'accessibilité du château de Fontainebleau et de son positionnement géographique dans l'espace francilien est essentielle. Le château souffre de conditions d'accès, par la route ou par le train, qui semblent difficiles, bien que situé à 1h de Paris dans les deux cas. Le rôle du site sera de réduire la distance psychologique qui sépare Paris de Fontainebleau et d'accompagner le visiteur dans la construction de son voyage.

Le site valorisera également les partenaires du château de Fontainebleau. En effet, dans le cadre de son développement, le château est accompagné par de nombreux partenaires institutionnels : Ministère de la Culture et de la Communication, CRT, CDT, OT, Ville etc. Le château est également accompagné par des mécènes, des partenaires commerciaux et medias. Le site web devra permettre de valoriser l'ensemble de ces partenaires.

Enfin, ce nouveau site sera adapté aux personnes handicapées et garantira un contenu utilisable par n'importe qui, quelle que soit sa situation, son handicap (visuel, auditif, moteur...) et le matériel (ordinateur, navigateur Internet, logiciels spécialisés) utilisé pour y accéder.

Intérêt régional :

Ce nouveau site internet présente un triple avantage pour la Région Île-de-France. Il décroisonnera Fontainebleau dans l'espace francilien, par une information permettant de faciliter les déplacements vers Fontainebleau. Il permettra d'attirer les touristes dans le Sud de la Seine et Marne sur des courts séjours et valorisera les synergies avec les sites touristiques de la grande couronne.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :

Ce site web s'adresse à la fois aux touristes individuels et aux professionnels du tourisme, français, franciliens et étrangers. Au travers de sa stratégie numérique et de son site internet, le château de Fontainebleau cible à la fois les clientèles touristiques lointaines et proches. Il souhaite offrir aux clientèles étrangères, notamment lointaines, une première expérience numérique de Fontainebleau afin que ces derniers puissent préparer leurs séjours à France. Il touche également les publics de proximité afin que ceux-ci puissent acheter leurs billets coupe-file en amont de leur visite. Dans les deux cas, la recommandation sociale, aux travers des médias sociaux, jouera un rôle crucial. L'ensemble de ces clientèles se retrouveront dans une information facilitant leur déplacement en Ile-de-France.

Localisation géographique :

- CC PAYS DE FONTAINEBLEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
développement informatique	90 000,00	100,00%
Total	90 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	27 000,00	30,00%
Maître d'ouvrage	63 000,00	70,00%
Total	90 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	10 000,00 €
2018	17 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	1 150 000,00 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	1 150 000,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	30 000,00 €
2016	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	10 000,00 €
	Montant total	2 340 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX019762
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : CREATION D'UNE APPLICATION POUR RELIER LE DOMAINE DE VERSAILLES AU DOMAINE DE MARLY 78

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	60 000,00 €	30,00 %	18 000,00 €
	Montant Total de la subvention		18 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-204182-195001-300
19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETS PUB MUSEE ET DOMAINE NAT
VERSAILLES

Adresse administrative : VC CHAT DE VERSAILLES
78008 VERSAILLES CEDEX

Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif

Représentant : Monsieur Denis BERTHOMIER, Administrateur Général

N° SIRET : 18004626000014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds pour le tourisme Investissement
Rapport Cadre : CR221-16 du 14/12/2016

Objet du projet : Création d'une nouvelle offre touristique et de loisirs reliant le Domaine de Versailles au Domaine de Marly à pied ou à vélo associée à une application numérique de réalité virtuelle

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Permettre la réhabilitation du chemin emprunté aux XVIIème et XVIIIème siècle par le roi et la cour pour relier le domaine de Versailles au domaine de Marly. Cette réhabilitation s'inscrit dans un projet de développement d'activités de promenades historiques et de randonnées pédestres.

Dans le même temps le domaine de Marly et plus particulièrement l'ancienne zone de chasse présidentielle, dont la gestion est conduite par l'Office National des Forêts, ouvre ses portes et permet la découverte de lieux peu connus du grand public comme le Fort du Trou d'Enfer, la route de Maintenon, le télégraphe de Chappe, l'aqueduc de Rocquencourt, le réservoir de Marly, le pont Tournant.

A terme, ces parcours de visite sont proposés dans un premier temps en randonnée pédestre, puis après quelques aménagements, en vélo.

Il s'agit d'allier une activité physique à une activité culturelle notamment en développant des approches numériques de type réalité virtuelle pour mieux appréhender et découvrir la dimension culturelle du site de Marly.

Description :

Il s'agit de créer une application pour la création de deux boucles de randonnées distinctes. L'une de 8 kms environ, pour les marcheurs expérimentés et la seconde de 3kms environ pour les familles et publics moins chevronnés. Ces boucles pouvant être réalisées aussi à vélo une fois les aménagements réalisés.

Une fois arrivé sur le site de Marly les visiteurs, équipés de lunettes spécifiques qu'ils pourront conserver, bénéficieront d'un contenu numérique relatant l'histoire des sites traversés, en différents points jusqu'au domaine de Marly transposé dans une réalité virtuelle comme sous l'ancien régime.

Moyens mis en œuvre :

Aménagement à prévoir pour permettre une meilleure circulation des publics entre les deux domaines notamment à vélo.

Intérêt régional :

Créer une dynamique touristique entre la ville de Versailles et la ville de Marly en mettant au cœur de cette activité touristique l'histoire de France et la découverte du patrimoine dans toute sa diversité qu'offre ce secteur en réseau urbain et rural.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :

Tout public avec une approche plus ciblée en direction des publics franciliens désireux de mieux connaître leur environnement régional .

Localisation géographique :

- VERSAILLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
création de l'application avec réalité virtuelle	60 000,00	100,00%
Total	60 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Maitre d'ouvrage	42 000,00	70,00%
Région	18 000,00	30,00%
Total	60 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	18 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX019843
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : CREATION D'UNE CHAINE DE TELEVISION LOCALE DE PROMOTION TOURISTIQUE ET MISE EN PLACE D'ECRANS TV AU POINT INFORMATION TOURISME DE SAINT-DENIS
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	50 233,00 €	30,00 %	15 070,00 €
Montant Total de la subvention			15 070,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
 DE PLAINE COMMUNE GRAND PARIS
 Adresse administrative : 1 RUE DE LA REPUBLIQUE
 93200 ST DENIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 78561553500024

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds pour le tourisme Investissement
 Rapport Cadre : CR221-16 du 14/12/2016

Objet du projet : Dans le cadre du remontage de la flèche de la Basilique de Saint-Denis, création d'une chaîne de télévision locale de promotion touristique et mise en place d'écrans TV au Point d'informations tourisme

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2017
 Date prévisionnelle de fin de projet : 3 octobre 2020
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'Office de Tourisme de Plaine Commune Grand Paris dispose de 3 Points d'Informations Tourisme : Puces Paris Saint-Ouen, Basilique Saint-Denis et Stade de France. Tous ces points ont été rénovés.

Chaque PIT dispose d'un écran extérieur et d'une borne interactive nouvelle génération. Seul le PIT de Saint-Denis ne dispose pas d'écrans interactifs. Ce projet permettra de rendre ce point d'accueil plus interactif et d'attirer l'œil des passants sur la vitrine. Il permettra également de dynamiser l'accueil des visiteurs de diffuser les affiches des partenaires, des vidéos, des photos, de réaliser de la promotion pour le territoire. Enfin, il sera un outil efficace pour le suivi du remontage de la flèche de la basilique.

Description :

- mise en place d'une chaîne de TV locale (achat matériel et serveurs adéquats)

La chaîne de télévision locale permet de réaliser des interviews des partenaires, ce qui contribue à les impliquer davantage dans la promotion de leurs sites. De par la réalisation de "direct " dans les vernissages ou dans les lancements d'opérations tel que le lancement du remontage de la Flèche de la Basilique en présence du Président de la République, les personnes non présentes pourront participer à l'événement de chez eux et ainsi susciter l'envie de venir visiter le lieu par la suite.

Il s'agit donc de mettre en place une caméra qui filmerait 24H/24 la basilique et notamment lorsque la 1ère pierre du remontage de la flèche sera posée. Cela permettra de voir en direct l'évolution et le remontage de la flèche.

L'opération porte sur la mise en place de la télévision locale par cominweb, agence de création de médiative TV + achat de matériel (fond vert, appareil photo, cameras, micro, etc) et l'achat et l'installation des caméras en haut du clocher de l'hôtel de ville et dans le bureau de l'office de tourisme.

- mise en place d'une borne interactive avec écran

Seul le PIT Basilique ne dispose ni d'écran en vitrine ni d'une borne interactive. L'écran permettra de diffuser des informations sur les lieux à visiter, les prochaines visites guidées, des films promotionnels, la météo. La borne interactive, accessible depuis l'extérieur, est reliée à la base de données régionale, APIDAE.

Cette borne sera accessible 24h/24 et 7j/7. Ce projet est relié avec celui de création d'une chaîne de télévision locale autour de la promotion de l'offre touristique et culturelle locale ;

- traduction des supports en langues étrangères et langue des signes

Cette chaîne de télévision locale sera diffusée sur les écrans vidéo à l'intérieur et à l'extérieur de l'office de tourisme. Un système de sous-titrage en anglais et espagnol est également prévu ainsi qu'une traduction en langue des signes pour certaines émissions et certains reportages vidéo.

Moyens mis en œuvre :

Le service numérique et un conseiller séjour s'occuperont de la gestion de l'écran vidéo et de la borne et gèreront le lancement et l'installation de la chaîne de télévision locale. Ce travail se fera en lien avec des étudiants en journalisme, en tourisme, en vidéo-montage, des associations locales autour 'un projet "la valorisation touristique par les habitants".

Intérêt régional :

- Diffusion de l'offre culturelle et touristique régionale accessible pour les visiteurs de la basilique et pour la population locale. Le PIT est situé rue de la République, la rue la plus commerçante de Saint-Denis.
- La chaîne de télévision pourra être regardée par des hôteliers, restaurateurs parisiens intra-muros+habitants d'Ile de France. Cette télévision proposera des visites guidées de lieux insolites tels que la maison d'éducation et de la Légion d'honneur, la cité du cinéma, les coulisses du stade de France, les cites-jardins de Stains, etc ; cette télévision permettra à des personnes qui ne peuvent pas se déplacer pour des raisons physiques ou géographiques de découvrir le territoire.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :

Diffusion de l'offre culturelle et touristique régionale accessible pour les visiteurs de la basilique et pour la population locale. Touristes séjournant dans sur le territoire et les hôtels parisiens.

Localisation géographique :

- PLAINE COMMUNE (EPT6)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
mise en place d'une chaîne de tv locale (achat matériel et serveurs adéquats)	16 923,00	33,69%
mise en place d'une borne interactive avec écran	20 110,00	40,03%
traduction des supports en langues étrangères et langue des signes	13 200,00	26,28%
Total	50 233,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Maitre d'ouvrage	35 163,00	70,00%
Région	15 070,00	30,00%
Total	50 233,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 070,00 €

AXE MODERNISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE ET TRANSITION NUMÉRIQUE

MODERNISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX019168
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : REALISATION D'EXPERTISES FINANCIERES ET TECHNIQUES POUR LE PARC NAPOLEON ET CREATION D'UNE MAISON DU PARC (PHASE UN : ACQUISITION FONCIERE) A MONTEREAU-FAULT-YONNE 77

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	519 200,00 €	30,00 %	155 760,00 €
Montant Total de la subvention			155 760,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-204142-195001-300
 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU
 Adresse administrative : 29 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
 Statut Juridique : Communauté de Communes
 Représentant : Monsieur Jean-Marie ALBOUY, Président

N° SIRET : 24770010700136

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds pour le tourisme Investissement
 Rapport Cadre : CR221-16 du 14/12/2016

Objet du projet : Création du Parc Napoléon - études de programmation, acquisition d'un bien immobilier - Communauté de Communes du Pays de Montereau.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2017
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Il s'agit de créer d'ici 2023 un parc à thème sur Napoléon (de la révolution française à sa mort) dans le Sud seine-et-marnais pour développer une destination touristique internationale de 1er rang, combinant culture historique et divertissement.

Description :

Le Parc Napoléon comportera de nombreux spectacles vivants et numériques, un spectacle nocturne de premier plan devant servir de produit d'appel. Il fera preuve d'une rigueur historique et aura des vertus éducatives. Il fera appel à des technologies innovantes et numériques, dans les spectacles vivants ou dans les attractions in-door.

L'ouverture du Parc est prévue au printemps 2023. Il devrait être ouvert de 180 à 190 jours par an. L'objectif de fréquentation est de 600 000 visiteurs la 1ère année, 1000 000 la 10ème année. . Le Parc sera exemplaire en matière de développement durable.

Après avoir finalisé des études de faisabilité et lancé des études pour l'aménagement global du site pressenti pour le parc, la Communauté de Communes souhaite lancer les études et des expertises techniques, financières et complémentaires (développement durable, innovation, spectacles vivants et animaliers, licensing, marketing, communication, exploitation....). Elle souhaite aussi acquérir une ferme tout proche du site afin d'y installer la maison du Parc.

Moyens mis en œuvre :

Réalisation d'expertises financières, techniques, et complémentaires et acquisition immobilière d'une ferme située à proximité immédiate du site afin de créer un lieu permanent de concertation et d'information de la population sous forme de maison du parc.

Intérêt régional :

Le premier intérêt pour la Région est le développement économique associé au projet en matière touristique, mais aussi en matière d'emplois (200 directs en première estimation), notamment pour le sud seine-et-marnais.

Compte tenu de la notoriété mondiale de premier rang de Napoléon, ce parc qui lui est dédié, peut donc contribuer à renforcer l'image de la Région. Le parc sera une destination de séjour en lien avec les équipements touristiques du département, comme Fontainebleau, Vaux le Vicomte, la Cité Médiévale de Provins ou le Parc des Félines. La visibilité internationale du Parc est donc primordiale.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois .

Public(s) cible(s) :

Le Parc s'adressera à tous les publics, des enfants de tous âges aux personnes âgées, en passant par les adolescents. En raison de ses vertus éducatives, le Parc visera également le public scolaire.

Localisation géographique :

- CC DU PAYS DE MONTEREAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
expertises financières et techniques	169 200,00	32,59%
création maison du parc : phase d'acquisition foncière	350 000,00	67,41%
Total	519 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
maitre d'ouvrage	233 640,00	45,00%
Région	155 760,00	30,00%
département 77	129 800,00	25,00%
Total	519 200,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	155 760,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

 Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Soutien aux espaces de travail collaboratif	195 638,80 €
2015	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 085 000,00 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	29 636,00 €
2016	Action complémentaire du Pacte pour le développement du territoire	25 000,00 €
2016	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	50 000,00 €
	Montant total	2 385 274,80 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX019475
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : CREATION D'UNE BASE DE BATEAUX ELECTRIQUES SANS PERMIS EN CENTRE VILLE A MEAUX 77
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	371 854,00 €	15,00 %	55 778,00 €
Montant Total de la subvention			55 778,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-20422-195001-300
19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MARIN D'EAU DOUCE IDF
 Adresse administrative : 66 RUE RENE BOULANGER
 75010 PARIS
 Statut Juridique :
 Représentant : Monsieur NICOLAS COUDERC

N° SIRET : 82777552900015

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds pour le tourisme Investissement
 Rapport Cadre : CR221-16 du 14/12/2016

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du régime d'aides : De minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE du 24 décembre 2013)
 Relatif à : Aide en faveur du développement touristique

Objet du projet : Création d'une base de location de bateaux électriques sans permis à Meaux sur la Marne avec des bateaux faciles à conduire pour les familles et les touristes de l'heure à la journée sur plus de 20km

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2017
 Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2018
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Marin d'eau douce a déjà mis en place cette activité sur le bassin de la Villette à Paris avec succès. L'objectif est de permettre de faire découvrir le patrimoine fluvial du Grand Paris en proposant la location de bateaux électriques de sept ou onze places (ne nécessitant pas de permis de conduire spécifique) sur 20 km de Marne au départ de la plage de Meaux.

Il est aussi de développer une activité pour familles et touristes avec une base de location de bateau et une activité restauration. Un autre objectif est de rendre accessible les bateaux aux personnes à mobilité réduite.

Description :

Le projet consiste en :

- l'achat de 14 bateaux électriques,
- l'achat des équipements (taud de soleil, coussins...),
- l'achat du matériel de sécurité,
- la création de pontons, guichet d'accueil,
- la création d'une guinguette pour une activité de restauration,

Il consiste également à réaliser les travaux pour recevoir des personnes en fauteuil roulant. En effet, des bateaux accessibles aux personnes à mobilité réduite ont un coût plus élevé que des bateaux classiques.

Moyens mis en œuvre :

Investissement de 371 854 € pour développer cette base de location de bateaux électriques et sans permis.

Intérêt régional :

1 Développement du tourisme

- Le projet est créateur de 7 emplois directs
- Il s'agit d'une activité accessible à tous : tarif : 15€/pers / demi-journée
- Les bateaux seront accessibles au PMR
- Cette activité s'adresse à la fois aux individuels qu'à des groupes pour des incentives. Plus de 60 000 personnes sont attendues par an.

2 Renforcement de la qualité globale de la destination

- Le projet permettra la création d'une nouvelle activité : la découverte d'un environnement inconnu et de 20 km de voies navigables sur la Marne en pleine nature.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :

- Les particuliers (touristes, meldois, habitants de Seine-et-Marne, parisiens...)
- les professionnels pour l'organisation de séminaires, de journée Team building...

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
acquisition de 14 bateaux électriques	207 074,00	55,69%
équipement des bateaux	44 855,00	12,06%
aménagement pontons et bureau d'accueil	76 500,00	20,57%
matériel de sécurité	12 985,00	3,49%
création guinguette pour restauration	11 840,00	3,18%
travaux pour accessibilité PMR	18 600,00	5,00%
Total	371 854,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Maitre d'ouvrage	316 076,00	85%
Région	55 778,00	15%
Total	371 854,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	25 000,00 €
2018	30 778,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX019860
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : RENOUELEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE AUX ABORDS DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU 77
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	300 000,00 €	30,00 %	90 000,00 €
	Montant Total de la subvention		90 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-204182-195001-300
19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETABLISSEMENT PUBLIC CHATEAU DE FONTAINEBLEAU

Adresse administrative : PLACE DU GENERAL DE GAULLE
77300 FONTAINEBLEAU

Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif

Représentant : Monsieur Jean-François HEBERT, Président de l'Etablissement Public du Château de Fontainebleau

N° SIRET : 13000651300019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds pour le tourisme Investissement
Rapport Cadre : CR221-16 du 14/12/2016

Objet du projet : Mise en place de la signalétique extérieure du château de Fontainebleau

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 1 janvier 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le château de Fontainebleau, inscrit au patrimoine mondial de l'humanité, est l'un des fleurons du patrimoine national. Ouvert toute l'année, Fontainebleau est, avec 470 000 visiteurs en 2016, le 4^e château le plus fréquenté en France et le deuxième en Ile-de-France. Son visitorat est marqué par une répartition de 50% de visiteurs français et 50% de touristes étrangers, dont beaucoup en provenance de marchés lointains, avec une forte domination chinoise.

L'Etat a voulu favoriser une dynamique nouvelle en dotant le château de Fontainebleau d'un schéma directeur de rénovation. D'un montant de 115 millions d'euros sur 12 ans (2014-2026), cet important programme d'investissements a pour but à la fois de mettre le château en conformité pour ce qui relève de la sécurité et de la sauvegarde du patrimoine, et de l'accompagner dans son développement par des équipements d'accueil et de confort attendus dans un haut lieu du tourisme mondial.

Une étude de positionnement marketing, conduite en 2016, a permis de démontrer le potentiel de développement touristique exceptionnel de Fontainebleau et le plan d'actions pour y parvenir, dans la perspective d'atteindre 700 000 à 1 000 000 de visiteurs en 2026, au terme du schéma directeur, contre 470 000 aujourd'hui. Les collectivités territoriales, parties prenantes de l'étude, ont pu par là même constater le levier de développement économique que constitue le château sur le territoire.

L'amélioration de l'accueil du public constitue une priorité du château de Fontainebleau et de son schéma directeur de travaux. La réalisation de cet objectif implique l'installation d'une signalétique directionnelle et informative extérieure, compréhensible par tous les publics et notamment étrangers.

Description :

Dans le cadre de sa politique d'accueil, le schéma directeur de rénovation prévoit la rénovation complète des espaces d'accueil du château. A cette occasion, un diagnostic complet de la signalétique du château, tant extérieure qu'intérieure a été réalisé. Ce diagnostic a montré l'insuffisance manifeste de la signalétique actuelle. L'absence ou l'inefficacité du caractère multilingue ou accessible de la signalétique en place a été particulièrement notée, alors même que le château renouvelle sa stratégie de développement touristique et met en place son Agenda d'accessibilité (Ad'AP). Il a donc été commandé une étude de conception d'une charte signalétique à un cabinet spécialisé qui doit être rendue en avril 2017.

Cette charte a pour objectif de prévoir et de concevoir l'intégralité des types de supports permettant de répondre aux exigences d'une qualité d'accueil optimale, en tenant compte notamment de la diversité touristique du château ainsi que son adaptation aux personnes en situation de handicap : tailles de caractère, choix des couleurs, hauteurs des installations, ... En outre, cette signalétique complètera l'importante opération d'accessibilité de la cour d'Honneur du château aux PMR, en cours de travaux.

Elle a également pour objectif de garantir une cohérence graphique sur l'ensemble de ces supports en favorisant et en facilitant la compréhension de l'information par tout type de public.

Une première phase de réalisation est envisagée en priorisant les sept grilles d'accès au domaine. Les supports prévus serviront à la fois de signalétique directionnelle et informative. Une seconde phase portera ultérieurement sur la signalétique des jardins comprise dans la réflexion portant sur le schéma directeur des jardins.

La charte signalétique sera appliquée à chacune des étapes de ce projet. Le château s'associera à des associations de personnes handicapées afin de veiller à la conformité des installations.

Moyens mis en œuvre :

L'établissement public a financé en 2017 un diagnostic et la conception d'une charte signalétique. La Direction des Bâtiments et des Jardins et le service des publics mobiliseront équipes et moyens afin de mettre en œuvre la première phase de réalisation.

Intérêt régional :

Cette nouvelle signalétique mise en place dans un site historique et culturel majeur rentre pleinement dans les objectifs d'amélioration de la qualité de l'accueil des touristes étrangers de la région Ile-de-France. Il favorise également l'installation d'une région multilingue, plus ouverte et dynamique.

Ce type d'initiative participe de l'image et de la notoriété de la région à l'étranger et favorise ainsi, comme de nombreuses études l'ont démontré, la répétition des visites.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :

Cette signalétique s'adresse aux touristes, français, franciliens et étrangers.

Localisation géographique :

- CC PAYS DE FONTAINEBLEAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
conception graphique	30 000,00	10,00%
réalisation des panneaux	150 000,00	50,00%
pose des panneaux et aménagements divers	120 000,00	40,00%
Total	300 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Maitre d'ouvrage	210 000,00	70,00%
Région	90 000,00	30,00%
Total	300 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	20 000,00 €
2018	70 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	1 150 000,00 €
2015	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	1 150 000,00 €
2016	Aides aux manifestations culturelles	30 000,00 €
2016	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	10 000,00 €
	Montant total	2 340 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX019759
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : MISE EN PLACE D'OUTILS POUR MIEUX GERER LES FLUX DE VISITEURS ET LES FILES D'ATTENTE DANS LE DOMAINE DE VERSAILLES 78
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	66 000,00 €	30,00 %	19 800,00 €
Montant Total de la subvention			19 800,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-204182-195001-300
 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ET PUBLIC MUSEE ET DOMAINE NATIONAL DE VERSAILLES
 Adresse administrative : VC CHAT DE VERSAILLES
 78008 VERSAILLES CEDEX
 Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif
 Représentant : Monsieur Denis BERTHOMIER, Administrateur Général
 N° SIRET : 18004626000014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds pour le tourisme Investissement

Rapport Cadre : CR221-16 du 14/12/2016

Objet du projet : Connaitre le taux d'occupation des espaces de visites, mesurer l'affluence sur le Domaine et l'attente des visiteurs en temps réel

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Dans un contexte de variation saisonnière importante pour le Domaine de Versailles et en raison de fortes fréquentations notamment lors de la période estivale, le domaine souhaite disposer de moyens technologiques permettant de mieux connaître la densité des flux de visiteurs dans les espaces d'accueil et de visite tout en mesurant également les temps d'attente pour l'accès à ces espaces.

Avec une meilleure connaissance en temps réel de ces flux entrant et sortant, il serait ainsi possible d'adapter les dispositifs opérationnels d'accueil pour éviter des files d'attente trop longues et permettre une meilleure répartition des visiteurs sur l'ensemble du Domaine (Château, Jardins, Grand et Petit Trianon, Hameau de la Reine) afin de valoriser le plus possible la diversité de notre offre culturelle.

Cela répond au double objectif de renforcer la sécurité des agents de l'Etablissement et des visiteurs lors des temps d'attente et de visite des espaces et d'améliorer la satisfaction de nos publics grâce à une meilleure information.

Description :

Le projet consiste à déployer sur l'ensemble des sites du domaine qui enregistrent des flux de public importants, des capteurs ou des caméras qui permettront des mesures en temps réel des flux de visiteurs et les temps de passage aux différents accès.

Ces données couplées à celles de la billetterie, à la météo, aux dates des vacances et jours fériés, à celles des transports en commun, grâce à un algorithme, permettront aussi d'affiner les prévisions d'affluence déjà communiquées aux visiteurs.

Ces informations seront disponibles sur des terminaux informatiques de type ordinateurs, tablettes, smartphones afin d'être accessible aussi bien pour les agents de l'Etablissement que, le cas échéant, pour les visiteurs.

Moyens mis en œuvre :

Les équipes projet et opérationnelles de la Direction du Développement Culturel en lien avec les équipes de la Direction de l'Information et de la Communication, piloteront le prestataire retenu dans le cadre d'un appel d'offre.

Intérêt régional :

Améliorer la qualité d'accueil et la sécurité des sites culturels et touristiques à forte attractivité touristique comme le Domaine de Versailles.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :

L'ensemble des publics du Château de Versailles (individuels (payants et gratuits), groupes, scolaires, publics éloignés des musées, en situation de handicap, ...)

Localisation géographique :

- VERSAILLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
installation de capteurs et caméras avec leurs logiciels de traitement	66 000,00	100,00%
Total	66 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
maitre d'ouvrage	46 200,00	70,00%
Région	19 800,00	30,00%
Total	66 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	19 800,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX019669
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : DEVELOPPEMENT DE STRUCTURES D'ACCUEIL TOURISTIQUE DANS LE PARC DES CHASSES DE RAMBOUILLET 78 (PHASE UN : LA FAISANDERIE)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	400 000,00 €	30,00 %	120 000,00 €
	Montant Total de la subvention		120 000,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-204182-195001-300
 19500109- Fonds pour la modernisation et la transition numérique du tourisme

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD
 Adresse administrative : CHATEAU DE CHAMBORD
 41250 CHAMBORD
 Statut Juridique :
 Représentant :

N° SIRET : 48325859600012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds pour le tourisme Investissement
 Rapport Cadre : CR221-16 du 14/12/2016

Objet du projet : Demande de subvention régionale au titre du fonds pour le tourisme pour le développement de structures d'accueil dans le parc des chasses de Rambouillet (phase I)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2017
 Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2018
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le domaine national de Rambouillet est sous l'autorité de M Jean d'Haussonville, Directeur général du domaine national de Chambord et commissaire à l'aménagement du domaine national de Rambouillet, dans le cadre de la gestion des sites relevant des chasses présidentielles .Il dispose d'une exceptionnelle réserve de biodiversité au sein d'un territoire de quelques 800 hectares peu ou pas ouverts au public. Dans ce domaine naturel, deux bâtiments sont actuellement affectés à l'accueil (la Faisanderie et l'Octogone) et nécessitent chacun une importante restauration pour y développer un accueil digne de la qualité du site et des perspectives de développement touristique qu'il présente.

Les objectifs sont donc les suivants :

- ouvrir au plus grand nombre l'accès au domaine ;
- créer un accueil destiné aux touristes franciliens (individuels et en groupes) ;
- renforcer l'attractivité de la « destination Rambouillet » associant, le château, la bergerie, le parc des Chasses et à quelques kilomètres l'« Espace Rambouillet ».

Description :

Les deux bâtiments déjà affectés à l'accueil permettent d'envisager un développement du projet en deux phases portant respectivement sur la Faisanderie (phase 1) et à plus long terme le bâtiment de l'Octogone (phase 2).

Afin de développer l'accueil du public dans le Grand Parc de Rambouillet (zone d'étude faunistique), le pavillon dit de la Faisanderie requiert qu'une restauration intérieure et un réaménagement y soit menés pour la création de trois salles destinées à l'accueil de groupes et d'un outil (numérique) de médiation portant sur l'histoire du parc des chasses et celle de son aménagement, la réserve de biodiversité qu'il constitue désormais.

Le bâtiment est en cours de classement Monument historique (article L.621-34 du code du patrimoine et article L.621.37 de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine). Dans cette perspective, la réfection du clos et du couvert a été réalisée par l'État, propriétaire.

La présente demande d'aide porte donc sur deux postes :

1 Travaux

Travaux nécessaires à la mise aux normes, à la sécurisation, à la réfection du sol et la mise en peinture des trois pièces d'accueil (cuisine, salle-à-manger et salon), situées au rez-de-chaussée du pavillon de la Faisanderie.

Le projet prévoit des travaux de mise aux normes (électricité, isolation, accessibilité PMR, ERP, réseaux internet) ; sécurisation du bâtiment (vidéo-surveillance, détection de présence / intrusion) ; réfection du sol (réalisation d'un pavement en tomettes sur chape de béton de chaux) ; mise en peinture. Ces travaux permettront d'installer au sein du pavillon de la Faisanderie, un accueil, des toilettes et un lieu pour la restauration (cuisine / office traiteur).

2 outils numériques

Parallèlement à la valorisation de cet ensemble patrimonial, plusieurs éléments nécessaires à la mise en place d'une information numérique devront être commandés : création d'une cartographie (dessin du parc à vol d'oiseau), et de ressources iconographiques (photographies, illustrations).

Un dispositif numérique de médiation sera mis en place et s'appuiera sur les ressources du domaine national de Rambouillet, à la fois considéré comme un conservatoire des espaces (forêts peu ou pas exploitées, landes rases et prairies, haies taillées et alignements d'arbres, paysages antérieurs à la mécanisation de l'agriculture)

Moyens mis en œuvre :

Un programme pluriannuel de travaux a été établi afin d'organiser la mise en valeur et l'augmentation de l'ouverture au public du Grand Parc. Celle-ci sera conduite de manière progressive, en cohérence avec les autres parties constitutives du domaine national de Rambouillet (château et jardins, Bergerie nationale).

La réfection du pavillon de la Faisanderie doit précéder l'étude préalable de réaménagement du bâtiment voisin dit l'Octogone, ancienne ménagerie de Louis XVI. Sa restauration complète est nécessaire avant sa réaffectation aux fins d'y accueillir du public (création d'espaces pédagogiques et de médiation, de salles polyvalentes d'accueil et de réception).

Intérêt régional : La création de ce premier espace destiné à l'accueil du public, au sein d'un bâtiment historique en cours de restauration et encore très largement méconnu, marquera la première étape structurante de cet accueil en cours d'organisation au sein d'une zone Natura 2000 de 800 hectares (50 % de la zone Natura 2000 du massif de Rambouillet ouverte au public).

Cette première phase de travaux précèdera l'aménagement d'un plus vaste ensemble dans le bâtiment voisin. Ce second aménagement permettra de structurer une offre pédagogique de qualité, intéressant à la fois l'histoire, les sciences, l'agriculture et l'agronomie du bassin parisien.

L'accueil du public au sein du domaine national de Rambouillet sera, à terme, structuré autour de trois pôles d'attractivité : culture (château), agriculture (Bergerie nationale et conservatoire du Mérimos) et nature (Grand parc).

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois

Public(s) cible(s) :

Public familial, scolaire, entreprises.
Scientifiques et étudiants, chasseurs.
Contacts institutionnels, mécènes.

Localisation géographique :

- RAMBOUILLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
travaux d'aménagement intérieur de la Faisanderie	320 000,00	80,00%
création outils numériques d'information sur le site	80 000,00	20,00%
Total	400 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Maitre d'ouvrage	120 000,00	30,00%
Région	280 000,00	70,00%
Total	400 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	60 000,00 €
2018	60 000,00 €

AXE RÉGION SÉCURITÉ

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX019666
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : SECURISATION DE LA FILE D'ATTENTE AL'ENTREE DES TOURS DE NOTRE-DAME
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	92 400,00 €	47,08 %	43 500,00 €
	Montant Total de la subvention		43 500,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-204182-195001-300
19500111- Sécurité pour le tourisme

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX
 Adresse administrative : HOTEL DE SULLY
 75186 PARIS 04 CEDEX
 Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif
 Représentant : Monsieur Philippe BELAVAL, Président

N° SIRET : 18004601300017

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds pour le tourisme Investissement
 Rapport Cadre : CR221-16 du 14/12/2016

Objet du projet : réaménagement des conditions d'accès à l'entrée des Tours de Notre-Dame en vue de sécuriser la file d'attente.

Date prévisionnelle de début de projet : 20 mai 2017
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

475 022 visiteurs ont été accueillis aux Tours en 2015, dont 80% de visiteurs étrangers. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2014, baisse particulièrement forte en fin d'année suite aux attentats du 13 novembre 2015. L'accroissement des mesures de contrôle à l'entrée du monument lié au plan Vigipirate et à l'état d'urgence qui s'ajoute à une jauge limitée, va avoir un impact sur l'accroissement de la file d'attente en haute saison.

Or, le monument refuse tous les jours des visiteurs et plus particulièrement en été (jusqu'à 2h de file d'attente). L'organisation de la file d'attente y est particulièrement contrainte et présente des problèmes de sécurité, les visiteurs devant patienter rue du Cloître, le long du trottoir bordant la cathédrale, à proximité immédiate d'une voie publique ouverte à la circulation.

Aujourd'hui, le Centre des Monuments Nationaux (CMN) souhaite mieux aménager les conditions d'accueil et de contrôle des accès à l'entrée des Tours de Notre-Dame. Cela passe par deux grandes opérations complémentaires dans un projet global de sécurisation des accès :

- Le réaménagement des conditions d'accès (guérite et auvents situés à proximité des grilles d'entrée du circuit du visite avec une couverture protégeant les visiteurs contraints aujourd'hui d'ouvrir leurs sacs sous la pluie et les agents du monument d'effectuer les contrôles sous les intempéries) ;
- L'expérimentation, reconductible, de mai à décembre 2017, d'un projet de « virtualisation de file d'attente ». Ce dernier projet consiste, pour des raisons prioritaires de sécurité des visiteurs mais également de confort de visite, à disperser, autant que possible, la file d'attente, potentiellement cible d'attaques terroristes. Il s'agirait de proposer aux visiteurs en lieu et place d'une attente sur site, de réserver leur moment d'accès par ticket digital sur leur téléphone mobile (soit sur une application mobile, téléchargeable gratuitement ; soit par SMS), soit par ticket papier indiquant l'horaire de passage. Dans l'intervalle, le visiteur est donc libre de profiter de son temps comme il le souhaite et la file d'attente « physique », le long de la rue du Cloître est considérablement réduite.

Le coût total de la mise en place de ces opérations conjointes pour le CMN est estimé à 165 000€ HT en année pleine (frais de fonctionnement et d'investissement compris), sans perspective de recettes supplémentaires liées à cette nouvelle organisation de visite.

Seule la partie des équipements fait l'objet d'une demande d'aide régional au titre du tourisme.

Description :

Quatre actions feront l'objet d'un investissement pérenne de la part du CMN et font donc l'objet de la présente demande d'aide sur la base d'une dépense estimée à 92 400 € TTC :

- L'aide à la conception et à la maîtrise d'ouvrage ;
- Le réaménagement de la guérite située aux grilles d'entrée du circuit du visite avec une couverture protégeant les visiteurs contraints aujourd'hui d'ouvrir leurs sacs sous la pluie et les agents du monument d'effectuer les contrôles sous les intempéries ;
- L'aménagement d'une couverture complémentaire pour assurer la protection d'équipements outdoor tels que de la signalétique dynamique sur écran

Moyens mis en œuvre :

Un marché pour ces aménagements pérennes à l'entrée du circuit intégrant les exigences exprimées par le Conservateur du monument va être lancé d'une part, et un autre marché va être passé d'autre part pour la virtualisation de la gestion des files d'attente. Le clergé est également associé aux discussions en tant que principal affectataire du monument.

Intérêt régional : Le rayonnement des tours de la cathédrale de Notre-Dame de Paris en fait un projet d'attractivité majeur pour la région. De la qualité de sa présentation et des conditions d'accès proposées aux visiteurs, découle son image auprès des visiteurs aussi bien franciliens, que nationaux et internationaux.

Offrir de meilleures conditions d'attente, c'est aussi la possibilité de se rendre plus attractifs pour des publics de proximité très sensibles aux conditions d'attente.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :

Touristes français et étrangers

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
sécurisation de site : prestations intellectuelles	26 400,00	28,57%
Guérite avec auvent intégré	54 000,00	58,44%
Câblage	6 000,00	6,49%
Auvent protection écrans	6 000,00	6,49%
Total	92 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région IDF	43 500,00	47,08%
Fonds propres	48 900,00	52,92%
Total	92 400,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	23 500,00 €
2018	20 000,00 €

AXE RÉGION MULTILINGUE
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX019598
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : REALISATION D'UNE SIGNALÉTIQUE MULTILINGUE A PONTOISE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Investissement	24 261,00 €	36,55 %	8 868,00 €
	Montant Total de la subvention		8 868,00 €

Imputation budgétaire : 909-95-204142-195001-300
19500110- Région multilingue

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PONTOISE
 Adresse administrative : 2 RUE VICTOR HUGO
 95300 PONTOISE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur PHILIPPE HOUILLON, Député-maire

N° SIRET : 21950500500013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds pour le tourisme Investissement
 Rapport Cadre : CR221-16 du 14/12/2016

Objet du projet : mise en place d'une signalétique à destination des piétons pour la mise en valeur du patrimoine pontoisien.

Date prévisionnelle de début de projet : 5 juin 2017
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

A Pontoise, l'année 2017 est marquée par la mise en valeur du peintre Camille Pissarro, premier des impressionnistes, qui a vécu près d'une dizaine d'années à Pontoise et y a peint plus de 350 toiles. Le musée Marmottan et le musée du Luxembourg lui consacrent deux grandes expositions et la ville de Pontoise met en avant Pissarro dans son travail de graveur.

Destination Impressionniste, la Ville de Pontoise a souhaité revoir sa signalétique patrimoniale, créer un parcours à clous à l'effigie de Pissarro et implanter dans la ville des panneaux totems avec flash code en anglais. L'idée est de faciliter le parcours du touriste en général et du touriste étranger en particulier, de capter la clientèle internationale qui s'orientera plus facilement dans la ville vers les lieux qu'elle souhaite visiter.

Ce dispositif marque une volonté des élus pontoisiens de favoriser la découverte de leur ville à pied. La mise en place d'une signalétique et d'un parcours de visite dédiés aux piétons, mettant en valeur le patrimoine semble indispensable pour structurer l'offre autour des équipements culturels de Pontoise.

La signalétique piétonne a un rôle à jouer pour l'amélioration de l'accueil des visiteurs :

- favoriser l'accès au public étranger, via les QR code présents sur les totems,
- favoriser les déplacements piétons, qui permettent, par exemple à partir d'un équipement dédié à l'architecture et au patrimoine de Pontoise.
- favoriser l'orientation des différents publics,
- influencer directement la perception qualitative qu'ont les visiteurs et habitants du territoire,
- développer une économie touristique durable, en créant une dynamique locale avec des retombées sur les commerces et les différents sites culturels
- favoriser le lien entre le centre-ville haut et bas (notamment depuis l'office de tourisme intercommunal).

Ce projet de nouvelle signalétique s'inscrit pleinement dans la continuité du nouveau Centre d'Interprétation d'architecture et du Patrimoine à Pontoise.

Description :

La Ville de Pontoise souhaite implanter une signalétique à destination des piétons et des parcours s'articulant autour de trois dispositifs.

1/ L'implantation de 8 totems, panneaux de jalonnement en lave émaillée, en format portrait, sur pied avec un plan de zone, des éléments directionnels et d'informations concernant les musées et les monuments avec une solution d'interprétation sur smartphone (QRcode et traduction en anglais). La solution Emoa est un parcours de visite géolocalisé sur smartphone, une solution de tourisme mobile qui permet aux visiteurs d'accéder grâce à leur smartphone à des informations via des QRcodes sur des parcours. Le contenu de ce parcours est immédiatement disponible en anglais pour les non francophones. 52% d'usagers cherchent ce type d'itinéraires. Ce dispositif apportera une attractivité nouvelle à notre patrimoine pour la population locale et les visiteurs.

Les lieux d'implantation seront les suivants :

- office de tourisme,
- place de l'Hôtel de ville,
- place du Grand Martroy,
- place Notre Dame,
- place de la gare,
- musée Pissarro,
- rue de la Roche,
- rue de la Bretonnerie.

2/ La mise en œuvre d'un parcours au sol matérialisé par des clous en bronze, gravés à l'effigie de Pissarro, célèbre peintre qui fait l'objet d'une grande exposition au musée Marmottan à Paris, au musée du Luxembourg et d'une exposition de gravure à Pontoise courant 2017.

Ce parcours partira de l'office de tourisme pour longer les berges de l'Oise, puis monter vers le centre-ville en passant par la rue de la Roche, la rue du château jusqu'au musée Pissarro, que la ville souhaite mettre en lumière.

3/ Enfin la mise en place de panneaux de signalétique in situ permettant d'identifier quatre sites culturels :

- le musée Pissarro,
- le CIAP (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine),
- le musée Tavet,
- les Ateliers du patrimoine (à côté du Dôme) qui s'intègrent dans le label Ville d'art et d'histoire

Moyens mis en œuvre :

Le projet de signalétique fait également l'objet d'une candidature dans le cadre de l'appel à projet touristique innovant en Val d'Oise porté par le Conseil Départemental.

Intérêt régional :

Cette signalétique s'inscrit dans l'esprit de destination Impressionniste puisqu'elle a pour objectif d'attirer les touristes étrangers vers les musées de Pontoise et le CIAP, qui présente un volet impressionniste. La mise en œuvre de la signalétique « piéton », notamment la traduction en anglais des informations présentes sur les 8 totems, contribue à l'émergence de la région multilingue. Cette signalétique constitue une première étape dans l'amélioration de l'accueil des publics, qui devrait se poursuivre par la mise en place d'une navette, reliant la ville basse à la ville haute. Ainsi la destination impressionniste se trouvera confortée.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :

Marchés visés : les tours opérateurs. La signalétique constitue un besoin essentiel pour les professionnels du tourisme, mais représente également un enjeu pour l'image et l'attractivité du territoire.

Le public visé est très large : les touristes du Val d'Oise et de l'Ile-de-France sur la route des impressionnistes, les randonneurs, les habitants, les étudiants, les personnes travaillant sur Pontoise...

Localisation géographique :

- PONTOISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
huit totems	17 736,00	73,10%
Parcours au sol	2 760,00	11,38%
Signalétique des équipements	3 765,00	15,52%
Total	24 261,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	8 868,00	36,55%
Département	6 065,25	25,00%
Fonds propres	9 327,75	38,45%
Total	24 261,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	6 868,00 €
2018	2 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	22 300,00 €
2014	Construction et aménagement des "Musées de France"	9 532,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	13 380,00 €
2014	Habitat des gens du voyage	320 000,00 €
2014	Soutien à la création et à la diffusion numérique	11 987,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	19 895,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	34 443,45 €
2014	Valorisation du patrimoine régional	87 793,00 €
2016	Contrat régional territorial	402 356,85 €
2016	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	119 350,00 €
2017	Contrat régional territorial	938 832,65 €
	Montant total	2 299 869,95 €

AXE RÉGION MULTILINGUE
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX019756
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : TRADUCTION EN PLUSIEURS LANGUES DES OUTILS NUMERIQUES A DESTINATION DES TOURISTES ET OUTILS SPECIFIQUES POUR LE PUBLIC CHINOIS DANS LE DOMAINE DE VERSAILLES 78
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Fonctionnement	310 000,00 €	30,00 %	93 000,00 €
	Montant Total de la subvention		93 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-95-65738-195001-300
19500112- Région multilingue

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETS PUB MUSEE ET DOMAINE NAT
VERSAILLES

Adresse administrative : VC CHAT DE VERSAILLES
78008 VERSAILLES CEDEX

Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Administratif

Représentant : Monsieur Denis BERTHOMIER, Administrateur Général

N° SIRET : 18004626000014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds pour le tourisme Fonctionnement
Rapport Cadre : CR221-16 du 14/12/2016

Objet du projet :

- Traduction dans de nouvelles langues des outils numériques à destination des visiteurs : sites Internet et applications mobiles
- Création d'outils spécifiques à destination des publics chinois

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Les principaux supports numériques existants du Château de Versailles, et notamment le site Internet et la carte interactive de préparation et d'accompagnement de visite sont pour l'essentiel en français et en anglais, or 80 % des visiteurs du château de Versailles sont étrangers, et plus de 50 % des visiteurs n'ont pas pour langue maternelle le français ou l'anglais. Afin d'améliorer la qualité de l'accueil de tous les publics, il est donc nécessaire de développer le multilinguisme dans les outils d'aide à la préparation et à l'accompagnement de la visite pour renforcer l'attractivité du château de Versailles auprès de tous.

Il est ainsi souhaité pouvoir s'adresser à eux dans leur langue maternelle et avec des outils adaptés à chacun (site Internet, applications mobiles, réseaux sociaux dédiés). C'est pourquoi le projet porte sur le développement de traductions en nombre de langues sur les différents dispositifs.

Description :

1 Création de nouvelles versions linguistiques des outils numériques du château de Versailles.

- Site Internet : <http://www.chateauversailles.fr> (existant : FR et EN)

La traduction permettra aux visiteurs de trouver dans leur langue les informations nécessaires à leur compréhension de Versailles, la préparation de leur visite et les informations sur les événements lors de celle-ci.

Versions demandées dans le cadre de l'aide régionale :

- Espagnol
- Japonais
- Portugais
- Russe

- Site et application Bienvenue à Versailles : <http://bienvenue.chateauversailles.fr> (Existant : FR EN ES)

Périmètre de la traduction : 80 % du site et de l'application

Versions demandées dans le cadre de l'aide régionale :

- Japonais
- Portugais
- Russe

2 Outils spécifiques à destination des publics chinois

Concernant les publics chinois, ces derniers n'utilisent pas majoritairement les sites mentionnés. Les usages numériques passent essentiellement par les réseaux sociaux chinois dédiés tels que WeChat et WeiBo et les internautes restent sur ces dispositifs plutôt que de se rendre sur les versions française, anglaise ou chinoise des sites Internet, pages Facebook ou applications mobiles.

Pour rappel, WeChat compte 860 millions d'utilisateurs et les internautes chinois consacrent à ce réseau 30 % du temps qu'ils passent en ligne. C'est pourquoi, le choix est de favoriser le développement des outils numériques à destination de la Chine sur ces plateformes, WeChat et Sina Weibo, plutôt que sur les sites Internet « traditionnels »

Il s'agit de créer un dispositif de jeu numérique en chinois, sur un site Internet et sur les réseaux Sina Weibo et WeChat. Les jeux font partie de la culture et du quotidien des chinois. En termes de marketing touristique, cela permettrait de répondre à plusieurs problématiques :

- Faire connaître le château de Versailles dans un environnement familier des publics chinois (fond et forme) avec des mécaniques de jeu adaptées à ces publics
- Promouvoir le château avec des fonctions de partage intégrées
- Permettre d'accompagner et préparer la visite en améliorant le confort de visite, ce type de jeu permet en effet de faire passer des messages liés à la visite et au temps d'attente. Ce jeu sur mobile pourra également être utilisé pendant les files d'attente.

Intérêt régional : Le château de Versailles a un appel d'offre multi attributaire en cours avec plusieurs sociétés de traduction basées en France. Cet appel d'offre sera prochainement renouvelé et ce projet de traduction passera par cet appel d'offre. Pilotage du projet par les équipes de la Direction de l'information et de la communication, en lien avec les équipes de la Direction du Développement culturel .

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :

Publics étrangers et particulièrement les publics chinois

Localisation géographique :

- VERSAILLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
mise en place de traductions en quatre langues du site internet et des applications mobiles	260 000,00	83,87%
outils spécifiques pour le public chinois	50 000,00	16,13%
Total	310 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Maitre d'ouvrage	217 000,00	70,00%
Région	93 000,00	30,00%
Total	310 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	50 000,00 €
2018	43 000,00 €

AXE SOUTIEN A LA PROMOTION ET A LA COMMUNICATION

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17007093
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : DOTATION SPECIFIQUE AU COMITE REGIONAL DU TOURISME

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Fonctionnement	1 500 000,00 €	33,33 %	500 000,00 €
	Montant Total de la subvention		500 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-95-6574-195001-300
19500108- Fonds de soutien au tourisme

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMITE REGIONAL DU TOURISME PARIS
ILE-DE-FRANCE
Adresse administrative : 11 RUE DU FG POISSONNIERE
75009 PARIS 09
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Frédéric VALLETOUX, Président

Date de publication au JO : 9 janvier 2011

N° SIRET : 30107288000091

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds pour le tourisme Fonctionnement
Rapport Cadre : CR221-16 du 14/12/2016

Date prévisionnelle de début de projet : 20 mai 2017
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Secteur stratégique majeur pour la croissance de l'économie française, le tourisme est confronté depuis plusieurs mois à une diminution significative de son activité. En effet, les différents événements survenus en novembre 2015 et durant l'été 2016 ont eu un impact très négatif en termes de flux touristiques et d'attractivité de la destination France.

Afin de renforcer les actions de promotion de la destination Paris Ile-de-France, la création d'un fonds d'urgence exceptionnel pour la promotion du tourisme a été annoncée par Jean-Marc Ayrault et confirmée par le Premier ministre lors du Comité interministériel pour le tourisme le 7 novembre 2016.

Paris et sa région est la destination la plus affectée par la baisse de la fréquentation touristique. Un budget spécifique du fonds d'urgence sera alloué à Atout France en 2017 en soutien à Paris Ile-de-France, sur la base d'un cofinancement du plan d'actions.

La présidente de la Région Paris Ile-de-France, Valérie Pécresse, a mobilisé des moyens exceptionnels afin de soutenir la promotion du tourisme et relancer la destination. La Région a déterminé des typologies d'actions en cohérence avec sa stratégie de développement.

Atout France et le Comité Régional du Tourisme de Paris Ile-de-France sont chargés de mettre en œuvre le plan d'actions partagé et d'en définir les modalités de mise en œuvre.

Description :

Ces actions sont définies dans le cadre du Plan de promotion dans lequel un co-financement est prévu. Le Plan de promotion vient s'inscrire en complément des actions déjà engagées par le CRT PIDF sur les marchés internationaux.

Les marchés qui ont été définies sont les suivants : France /Belgique/Pays Bas/Suisse/Italie/Espagne.

La délibération n° CR 221-16 du 15 décembre qui fixe le cadre d'intervention du Fonds pour le tourisme prévoit l'attribution d'une dotation spécifique au CRT pour mener ces opérations supplémentaires de promotion.

Moyens mis en œuvre :

Le CRT Paris Ile-de-France travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs touristiques dans le cadre d'une approche marketing territoriale au bénéfice de l'ensemble de la Région. Le CRT PIDF participe, en liaison étroite avec le Conseil Régional d'Ile-de-France, et l'ensemble des acteurs touristiques à la définition et mise en œuvre de la stratégie touristique régionale. Son rôle en matière de marketing et de développement touristique constitue le cœur de sa mission au service de la destination.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Actions de promotion en faveur des marchés France, Belgique, Suisse, Italie, Espagne	1 500 000,00	100,00%	Région	500 000,00	33,33%
			Etat	1 000 000,00	66,67%
Total	1 500 000,00	100,00%	Total	1 500 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	500 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	OA / Comité Régional du Tourisme (CRT)	18 261 000,00 €
2015	OA / Comité Régional du Tourisme (CRT)	16 572 000,00 €
2016	OA / Comité Régional du Tourisme (CRT)	14 500 280,00 €
2017	OA / Comité Régional du Tourisme (CRT)	6 000 000,00 €
	Montant total	55 333 280,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX019764
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : ORGANISATION DE LA CINQUANTIEME FOIRE INTERNATIONALE AUX FROMAGES ET AUX VINS DE COULOMMIERS 77
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Fonctionnement	104 179,00 €	33,89 %	35 311,00 €
Montant Total de la subvention			35 311,00 €

Imputation budgétaire : 939-95-65734-195001-300
19500108- Fonds de soutien au tourisme

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COULOMMIERS
 Adresse administrative : 13 RUE DU GENERAL DE GAULLE
 77120 COULOMMIERS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Franck RIESTER, Maire

N° SIRET : 21770131700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds pour le tourisme Fonctionnement
 Rapport Cadre : CR221-16 du 14/12/2016

Objet du projet : Organisation de la 50ème Foire Internationale aux Fromages et aux Vins de Coulommiers

Date de réalisation : 7 avril 2017
 Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé :
 La demande de financement est parvenue dans un calendrier incompatible avec son examen lors de la cp de mars. L'importance de la fréquentation et de son rayonnement régional justifie à titre exceptionnel que la région aide cette manifestation pour son 50 ème anniversaire.

Objectifs :

La Foire aux Fromages et aux Vins de Coulommiers incarne une manifestation majeure en Seine-et-Marne, de niveau régional, rassemblant chaque année plus de 60 000 visiteurs sur trois jours.

Elle célèbre cette année son 50ème anniversaire, impliquant ainsi l'organisation d'animations spécifiques et le déploiement d'une communication à grande échelle.

Au-delà de cette dimension festive, la manifestation poursuit également, depuis plusieurs années, les objectifs suivants :

- Contribuer à la promotion fromagère des AOP mais aussi soutenir la démarche de labellisation en cours pour l'AOP « Brie de Coulommiers.
- Faire découvrir l'activité fromagère et agricole du territoire et au-delà la diversité des produits du terroir français.
- Valoriser l'identité briarde au travers de ses produits du terroir.
- Promouvoir un terroir typique, aux portes de Paris, tendant vers la création d'un Parc Naturel Régional et s'inscrivant dans la stratégie locale de développement du GAL « Terres de Brie », qui vise à construire une Brie moderne et porteuse des valeurs d'excellence de la campagne.
- Attirer plus de visiteurs.

Description :

Créée en 1967, la Foire aux Fromages et aux Vins représente aujourd'hui un événement majeur à Coulommiers. Elle attire chaque année plus de 60 000 visiteurs désireux de découvrir et déguster des produits du terroir et de qualité.

Berceau d'un fromage de Brie parmi les plus célèbres et connus dans le monde, Coulommiers accueille cette manifestation au cœur même de la ville. Le nom « Coulommiers » évoque en effet une production fromagère spécifique et identifiée.

Cette foire perpétue par ailleurs une tradition ancestrale de marchés aux fromages dans la commune. La ville de Coulommiers s'est en effet distinguée au cours des siècles précédents, en particulier au XIX^e siècle, par l'essor de son marché aux fromages qui a fait émerger le fromage emblématique de Coulommiers.

L'événement défend toujours aujourd'hui la valorisation de cette production fromagère de qualité et au-delà la filière de production déployée sur le territoire. Elle œuvre pleinement, avec cette action promotionnelle, en faveur d'une dynamique agricole et de développement local.

La Foire aux Fromages et aux Vins de Coulommiers est ainsi devenue un rendez-vous annuel incontournable pour apprécier les produits du terroir et filières de productions locales, qui révèlent chacune l'authenticité de leur terroir à travers la diversité des produits exposés.

L'organisation de l'événement pour 2017 fait écho au cinquantenaire de la Foire. Au-delà de l'espace de présentation des exposants et des acteurs du monde agricole, cette nouvelle édition mettra l'accent sur la dimension gastronomique de la manifestation. Pour démarquer l'année 2017, il sera mis en place un salon des AOP fromagers, qui représentera tous les fromages reconnus sous cette appellation en France.

Les actions proposées au financement régional portent sur les postes suivants

- organisation de l'événement : cartons d'invitation, affiches, avec frais de conception et de droits d'auteur
- expo photos dans le pavillon AOP
- prestation : attaché de presse et photographe
- aménagement du parking

Moyens mis en œuvre :

La Ville de Coulommiers soutient le Comité d'organisation de la Foire en finançant des actions de communication et en sécurisant l'accès au site par la création d'un parking avec sa signalétique et la sécurisation de ses accès.

Intérêt régional :

La manifestation est soutenue par de nombreux partenaires, dont le Département de Seine-et-Marne, la Maison de l'Élevage et la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. Son rayonnement régional est avéré par sa fréquentation mais également par la présence des appellations d'origine d'Ile-de-France et de leurs produits du terroir. Cette manifestation contribue ainsi directement à promouvoir la destination « Paris Île-de-France » sur le territoire national et international.

Pour la première fois en France, les 45 AOP fromagères nationales seront réunies sous un même chapiteau, au cœur de la Foire Internationale aux Fromages et aux Vins de Coulommiers.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :

Les bénéficiaires de cette action seront à la fois :

- Le public francilien, qui pourra découvrir et profiter des produits du terroir mis en avant à cette occasion.
- Le public professionnel, à travers les filières de production locale participant à l'évènement, pour lesquelles la manifestation représente une opportunité de promotion de leurs métiers. La Foire met en avant les activités de production, d'affinage au sein de la filière laitière et les circuits de commercialisation des produits de qualité.
- Le public touristique, en séjour dans la région, français et étrangers, particulièrement attirés par la gastronomie.

Localisation géographique :

- COULOMMIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
cartons d'invitation	3 000,00	2,88%
conception affiche et droits d'auteur	1 260,00	1,21%
exposition photos dans le pavillon AOP	1 300,00	1,25%
photographe	1 694,00	1,63%
prestation attaché de presse	8 000,00	7,68%
aménagement, parking	88 925,00	85,36%
Total	104 179,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Maitre d'ouvrage	68 868,00	66,11%
Région	35 311,00	33,89%
Total	104 179,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	35 311,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Politique de l'eau-Investissement	10 064,00 €
2015	Aide aux études préalables des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine	16 660,00 €
2015	Soutien aux contrats de ville	7 000,00 €
2015	Soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (CR46-14)	2 000,00 €
2016	Fonds d'urgence destiné aux communes franciliennes et groupements touchés par les inondations de fin mai et début juin 2016	20 872,68 €
2016	Politique de l'eau-Investissement	8 904,00 €
	Montant total	65 500,68 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° EX019741
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : ORGANISATION DU SALON DU TOURISME ET DES LOISIRS 2017 EN ESSONNE

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds pour le tourisme Fonctionnement	31 006,00 €	50,00 %	15 503,00 €
	Montant Total de la subvention		15 503,00 €

Imputation budgétaire : 939-95-6574-195001-300
19500108- Fonds de soutien au tourisme

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMI DEPT TOURISME 91
 Adresse administrative : 19 RUE DES MAZIERES
 91025 EVRY CEDEX
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Aurélie GROS , Présidente

N° SIRET : 32499232000048

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Fonds pour le tourisme Fonctionnement
 Rapport Cadre : CR221-16 du 14/12/2016

Objet du projet : Salon du tourisme et des loisirs en Essonne 2017, afin de présenter l'offre touristique en Essonne aux Essonnais et aux Franciliens

Date de réalisation : 13 mai 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La demande de financement est parvenue dans un calendrier incompatible avec son examen lors de la cp de mars. Ce salon permettra de développer le tourisme sur n territoire et dans la Région.

Objectifs :

Il s'agit d'organiser un salon du tourisme et des loisirs à destination du grand public, en accès libre, afin de présenter l'offre touristique de l'Essonne, l'objectif étant une montée en puissance de ce salon pour atteindre une fréquentation de 8 à 10 000 personnes.

Description :

Le salon du tourisme et des loisirs de l'Essonne se tiendra à la Halle d'Arpajon et ses abords, en partenariat avec la municipalité d'Arpajon et l'Office de Tourisme. L'accès au salon est gratuit, axé sur l'accueil de tous publics notamment les familles, avec des stands Offices de Tourisme et professionnels du tourisme et des animations gratuites. 50 stands figurent dans ce salon faisant la promotion de l'offre touristique de l'Essonne.

Moyens mis en œuvre :

- Installation d'un stand spécifique CDT Essonne, actions de communication, animations, dégustations, gardiennage, logistique, inauguration.
- Sollicitation des Offices de Tourisme et professionnels du tourisme, supports de communication : affiches, dépliants, radios, presse, décoration, partenariats pour animations, produits du terroir, traiteur, gardiennage.
- animations sur le thème des randonnées et du public enfant.
- installation d'une mini-ferme pédagogique.

Intérêt régional :

Ce salon est le premier salon du tourisme et des loisirs de l'Essonne organisé par le CDT Essonne, il s'adresse aux Essonniens ainsi qu'aux Franciliens notamment des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne, des Yvelines, de la Seine-et-Marne et Paris, qui sont les clientèles principales de l'Essonne, il participe de l'image de la Région en montrant les activités de tourisme et de loisirs à proximité, en Grande Couronne et permet d'élargir l'éventail d'offres de la Région.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Public(s) cible(s) :

Familles Essonniennes et Franciliennes
Excursionnistes culturels notamment de Paris

Localisation géographique :

- ARPAJON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
stand institutionnel	14 040,00	45,28%
signalétique et mise en valeur de la halle	5 000,00	16,13%
gardiennage	866,00	2,79%
accueil exposants	300,00	0,97%
achats animations	500,00	1,61%
maquillage enfants	530,00	1,71%
achats objets divers de promotion	750,00	2,42%
Achat lot de dix paniers dégustation	1 220,00	3,93%
pose 700 affiches dans les abribus	1 800,00	5,81%
affichage gares	3 000,00	9,68%
partenariats radios, presse	3 000,00	9,68%
Total	31 006,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Maitre d'ouvrage	15 503,00	50,00%
Région	15 503,00	50,00%
Total	31 006,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	15 503,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	10 500,00 €
2015	Soutien régional aux programmes de développement économique local ciblés	10 500,00 €
	Montant total	21 000,00 €